

**COMMUNE DE WELLIN
CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2013
PROCES-VERBAL**

Présents :

Mme Anne BUGHIN-WEINQUIN, Bourgmestre ;
Messieurs Guillaume TAVIER, Etienne LAMBERT, et Bruno MEUNIER, Echevins ;
Monsieur Thierry DAMILOT, conseiller communal et Président de CPAS ;
Messieurs Benoît CLOSSON, Thierry DENONCIN, Valéry CLARINVAL, Edwin GOFFAUX, Jean – Luc MARTIN et Emmanuel HERMAN, conseillers communaux ;

Alain DENONCIN, Secrétaire Communal;

Pour le point n° 1 REUNION ANNUELLE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE /CONSEIL COMMUNAL, sont également présents :

BERNARD Alain, JACINTO Anabelle, JAMOTTE Dominique, MARCHAL Robert, RUIR Carine, BIHAIN Willy et DEFOIN Marie, conseillers de l'action sociale ;

Liliane LEPAGE, Secrétaire de CPAS ;

Excusé : ARNOULD Bernard, conseiller de l'action sociale.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

1. REUNION COMMUNE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE / CONSEIL COMMUNAL :
 - a. RAPPORT D'ECONOMIES D'ECHELLES ET SYNERGIES
 - b. PRESENTATION DE LA NOTE DE POLITIQUE GENERALE DU CPAS ET DU BUDGET DU CPAS.
2. BUDGET CPAS. APPROBATION.
3. NOTE DE POLITIQUE GENERALE COMMUNALE
4. BUDGET 2013 ET DECISIONS ANNEXES
5. SUBSIDES COMMUNAUX 2013
6. ADDUCTION D'EAU – EMPRISES. COMPLEMENT
7. CONSEIL CONSULTATIF DES AINES. COMPOSITION.
8. CHARTE COMMUNALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE
9. PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL.
10. TRAVAUX TRANSFORMATION ARSENAL. TRAVAUX A REMETTRE EN ADJUDICATION

11. **LABORATOIRE DE LA VIE RURALE. CORRECTION CAHIER DES CHARGES SUITE AVIS TUTELLE.**
12. **COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL. RENOUVELLEMENT.**
13. **DESIGNATIONS DIVERSES**
 - a. **AIVE – SECTEUR VALORISATION ET PROPRETE.**
 - b. **ARDENNE ET LESSE. CONSEIL D'ADMINISTRATION**
 - c. **PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

HUIS-CLOS

14. **DESIGNATION SECRETAIRE FAISANT FONCTION**
15. **PERSONNEL OUVRIER. CONTRAT A DUREE DETERMINEE.**

SEANCE PUBLIQUE

La Présidente du conseil ouvre la séance à 19h30.

1. **REUNION ANNUELLE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE / CONSEIL COMMUNAL.**
 - a. **RAPPORT D'ECONOMIES D'ECHELLES ET SYNERGIES**

Vu l'article 26 bis §5 de la loi organique des CPAS ;

Vu le rapport d'économies d'échelles 2012 visé au comité de concertation commune / CPAS du 19 février 2013 ;

Synergies et économies d'échelles en matière de personnel :

Mises à disposition de personnel communal pour les besoins du C.P.A.S. :

- Entretien des locaux du CPAS par le personnel communal ;
- Recours au service technique communal pour les besoins du CPAS en matière de travaux et services ;
- Mise à disposition de personnel d'entretien des locaux.

Personnel commun :

- Receveur régional commun C.P.A.S. et Commune : ce qui facilite le transfert de l'information ;

Gestion des points APE

Les points APE surnuméraires du CPAS mis à disposition de la commune afin de les valoriser sur la tête des agents communaux contractuels subventionnables dans le cadre des aides à l'emploi « APE » ;

Synergies et économies d'échelles en matière de frais de fonctionnement :

- Mise à disposition, par la commune, de deux bâtiments (trois logements) comme logements de transit
- Informatique : l'intégration des logiciels et données propres au CPAS au serveur commun commune / CPAS hébergé à la commune a été réalisée en 2010. Outre l'économie d'un double investissement de départ, nous évitons ainsi deux contrats de maintenance et de sauvegarde. La liaison entre le CPAS et la commune est opérée par « fibre optique » posée entre les deux sites courant 2010. Le parcours emprunté par la fibre transite par le bâtiment de l'ancien arsenal des pompiers où un raccordement a été placé en attente afin de pouvoir y opérer la connexion après le déménagement des services sociaux dans leurs nouveaux locaux.

Synergies dans la gestion des matières à dimension sociale :

Logement et Energie.

Vente de bois de chauffage communal pour les bénéficiaires du CPAS à prix réduit. Sélection des bénéficiaires sur base d'un rapport du service social du CPAS, façonnage et livraison par les ouvriers communaux.

Collaboration entre la conseillère en logement et énergie et le service social du CPAS dans la gestion des logements sociaux communaux et l'information logement et énergie à destination des usagers du CPAS : information et accompagnement administratif sur les aides, prêts à taux préférentiels, primes en matière de logement et d'énergie, etc.

Plan de Cohésion Sociale :

La coordination du Plan de cohésion sociale et la coordination de l'accueil extrascolaire sont confiées à la même personne qui est hébergée dans les locaux du CPAS, ce qui permet un lien entre la Commune et le CPAS. Plusieurs activités à caractère social reprises dans ces missions suscitent une étroite collaboration entre le service social du CPAS et la coordinatrice du PCS et de l'accueil extrascolaire, et notamment :

- o les activités communales telles que Noël au Théâtre et la participation des usagers via les tickets Article 27 du CPAS ;
- o l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » et la création de cette association Commune – CPAS avec l'engagement d'étudiants en juillet / août dans un objectif d'égalité dans le travail à mener puisque tous les jeunes recrutés ont travaillé, intégrés en équipe environnement
- o l'information par le service social à propos du secteur d'activité extrascolaire (lors de demande d'accueil pendant les petits congés scolaires et lors des plaines de vacances communales)
- o l'intégration de stagiaires « D.E.F.I.T.S. » dans l'action locale communale : travaux d'entretien des parcs et abords (Service communal « Environnement »), nettoyage des vêtements de travail des ouvriers et

des stagiaires par la structure de réinsertion D.E.F.I.T.S. (Buanderie sociale)

- l'intégration de stagiaires « D.E.F.I.T.S. » dans d'autres services communaux : EPN et les plaines de vacances communales.
- Gestion d'un potager communautaire à proximité du home « Val des Seniors » à Chanly : c'est une initiative du CPAS, pour laquelle la commune met à disposition un animateur / formateur en environnement : Réalisation d'une porte ouverte au potager où jeunes et moins jeunes (résidants du Val des Séniors ou extérieurs) ont pu partager des trucs et astuces ancestraux contre les nuisibles du jardin ou pour faire pousser les légumes oubliés avant de déguster, au local du Tombois (où ont lieu les ateliers cuisine) potage et mets préparés. On notera la transversalité qu'a eu ce projet potager notamment avec l'accueil extrascolaire : stage EPN/cuisine avec réalisation d'un livret du site « vert » du Val des Séniors. Rencontre des enfants avec le formateur sur le site du potager avec photos pour agrémenter leur livret.
- l'encouragement des initiatives en matière de lutte contre la fracture numérique intergénérationnelle entre Espaces publics numériques et maisons de repos ;
- la collaboration entre les services communaux et ceux du CPAS, sous l'égide de la coordinatrice du PCS, pour l'élaboration du bottin de vie sociale et sa réédition.

Synergies en matière d'investissements.

- Le conseil communal a décidé de transformer la partie non aménagée de l'ancien arsenal de pompiers, ainsi que les locaux anciennement dévolus à la bibliothèque en locaux communaux mis à disposition du CPAS, qui sera hébergé dans le même bâtiment que l'accueil extrascolaire. Ceci procède d'une rationalisation des bâtiments administratifs d'une part, et permettra un regroupement physique des locaux administratifs sur la Grand Place. Le dossier travaux est géré par la commune. Les travaux sont en cours et seront terminés en 2013.
- Création d'une ILA : le CPAS projette de créer une ILA sur le territoire de la commune. Accord du conseil communal a été donné en 2011 pour la mise à disposition de l'ancien presbytère de Lomprenz dans le cadre de cette initiative. Les travaux en cours, entamés par le service technique communal, seront finalisés par recours à entreprise courant 2013.

A l'unanimité des membres du conseil communal et du conseil de l'action sociale ;

APPROUVE le rapport 2013 « Economies d'échelles et synergies » entre le CPAS et la commune.

b. NOTE DE POLITIQUE GENERALE DU CPAS.

PREND CONNAISSANCE de la note de politique générale du CPAS telle qu'approuvée lors du conseil de l'action sociale du 4 mars 2013 et ainsi rédigée :

Note de politique générale 2013

1. Introduction :

« Toute personne a droit à l'aide sociale : Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». C'est l'Art.1 de la loi organique.

C'est la raison d'être du CPAS et c'est une notion fondamentale.

2. La gestion :

Le budget est une prévision des recettes et dépenses qui nous permettra de remplir au mieux la mission de la loi organique.

En ce qui concerne la participation de la commune au déficit du CPAS, nous observons que : La dotation communale 2013 diminue d'environ 30.000€ par rapport à 2012.

Hélas, nous constatons une augmentation des dépenses relatives à l'octroi du RIS et des aides sociales diverses.

En effet, la pauvreté gagne du terrain : 15,3% de la population belge serait concernée et, les nouvelles mesures prises par le gouvernement le 1^{er} novembre 2012 concernant la réglementation chômage nous ont amené à faire face à de nouvelles demandes.

Fin 2008, la commune a avancé 30.000€ au CPAS en mal de trésorerie. Cet argent n'a, à ce jour, jamais été remboursé. La tutelle nous impose de régulariser la situation. Nous échelonnerons la dette en plusieurs tranches.

L'aide sociale peut prendre différentes formes et le Conseil du CPAS, sur base d'un rapport exhaustif et impartial des assistantes sociales, choisit la forme la plus appropriée.

Il n'y a pas que l'aide financière, nous sommes amenés à nous prononcer sur les dossiers de gestions budgétaires, de médiations de dettes, de réinsertion sociale et professionnelle, des aides en chauffage....

Le plan de cohésion sociale adopté par la commune de Wellin nous permettra de poursuivre plusieurs objectifs :

- *Elaboration et suivi du bottin social.*
- *Transversalité entre les différents organismes (service social du CPAS, DEFITS, les formateurs en environnements de la commune, les responsables de l'EPN, des ateliers de cuisine, de la Maison d'accueil communautaire des aînés...) avec comme objectifs, l'insertion socio-professionnelle et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.*
- *Elaboration et suivi du projet « Eté Solidaire » qui permet à de jeunes wellinois d'obtenir un travail d'étudiant.*
- ...

Les grands chantiers et travaux pour cette année seront l'emménagement au plus vite du CPAS à l'ancien arsenal des pompiers et la concrétisation du projet ILA au presbytère de Lomprez. D'ailleurs, dans ce dossier précis et pour accélérer les travaux, le collège communal à décider de passer par une entreprise.

3. Conclusion :

D'autres défis attendent le CPAS... Le vieillissement de la population nous amène à développer ou à subventionner de nouveaux services (MACA ; l'encadrement à domicile ;...)

En concertation avec la commune, il va falloir élaborer un plan de gestion cohérent de ces nouvelles structures.

Le CPAS est géré quotidiennement par une équipe dynamique qui est à l'écoute des plus démunis, dans le respect de la dignité.

Les points relatifs à la réunion commune des deux instances étant épuisés, les membres du Conseil de l'Action sociale qui ne sont pas membres du conseil se retirent dans le public.

La Procès – verbal de la séance du conseil communal du 14 février est approuvé définitivement sans remarque, à l'unanimité des membres présents.

2. **CPAS. BUDGET 2013. APPROBATION.**

Vu la délibération du Conseil de l'action social du 04 mars 2013, reçue le 15 mars 2013, et arrêtant le budget ordinaire de l'exercice 2013 de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT
Personnel + mandataires	€ 365.660,23
Fonctionnement	€ 107.284,50
Transfert	€ 450.294,38
Exercices antérieurs	€ 5.499,65
TOTAL	€ 928.738,76

RECETTES	MONTANT
Prestations	€ 25.850,00
Transfert	€ 480.533,20
Dettes	€ 380,00
Exercices antérieurs	€ 32.163,50
TOTAL	€ 538.926,70

Vu l'article 89 de la Loi organique des CPAS ;

Vu le comité de concertation commune/CPAS du 19 février 2013 ;

Vu la note de politique générale présentée par le Président ;

Vu que l'intervention communale s'élève au montant de 389.812,06€;

APPROUVE le budget ordinaire de l'exercice 2013 du CPAS

FIXE l'intervention communale à 389.812,06€

3. NOTE DE POLITIQUE GENERALE COMMUNALE

Vu la note de politique générale présentée comme suit par la Présidente :

Note de politique générale

« La crise frappe durement, et les pouvoirs locaux encaissent baisse des recettes, transferts de compétences et de charges sans moyens financiers suffisants...Le monde bouge, les communes doivent s'adapter, nous sommes à un tournant » disait Paul Furlan dans une de ses conférences de presse.

Professionnaliser la gestion communale, se doter d'une vision à moyen terme, fédérer et articuler les plans et programmes existants, améliorer le dialogue avec les citoyens, les entreprises et le monde associatif local, planifier et prioriser les ressources (humaines, logistiques, financières), impliquer et motiver les agents communaux... voilà le défi que nous voulons relever pour accompagner les personnes à chaque étape de leur vie.

C'est pourquoi nous voulons travailler avec un nouvel outil d'anticipation, de cohérence et

de gouvernance, traduction de la politique communale, le Programme Stratégique Transversal communal. Celui-ci devrait nous aider à mieux rencontrer les besoins de développement à moyen terme.

Le Plan Stratégique Transversal articule sa structure autour de plusieurs questions. Un constat, tout d'abord : où en sommes-nous ? Une stratégie ensuite : vers quoi voulons-nous évoluer, que voulons-nous changer et que voulons-nous garder ? Mais c'est aussi un programme d'actions : quelles actions pour rencontrer les objectifs, avec quel budget, selon quelles priorités ? Il devrait voir le jour dans le courant du mois d'octobre

Le PST comporte un volet interne « administration générale » qui concerne l'organisation interne de la commune et un volet « développement des politiques » comportant les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de son action ». Il est évident qu'outre la continuité des travaux et des projets déjà engagés, il nous faudra travailler sur la mobilité, le logement, la communication, la sécurité, le développement durable et mieux encadrer nos aînés et la petite enfance.

Nous allons être confrontés à une législature qui ne sera pas facile, la crise aura des répercussions sur les dépenses du CPAS, la réforme des pensions des agents communaux et de la police va peser sur notre budget, la réforme incendie va aussi avoir des répercussions sur nos finances. Il va donc plus que jamais falloir être attentifs à nos dépenses, notre mode de fonctionnement mais cela ne doit pas nous empêcher d'avoir des projets nécessaires à la communauté comme le soutien aux aînés et à la parentalité mais aussi des projets générateurs d'emplois ou d'économies comme le logement pour jeunes, les agents de développement local ou la chasse aux gaspi au niveau énergétique. Il nous faudra aller chercher le plus de subsides possibles pour réaliser les projets et ne pas alourdir la charge de la dette.

Lignes de conduite pour la législature 2013-2018 dans les différents domaines

Au niveau des travaux

- Durant la précédente législature, bon nombre de projets de travaux ont été initiés. Au cours des deux mois qui ont suivis la mise en place du nouveau conseil communal, certains sont revenus des différents cabinets ministériels avec la signature du ministre compétent. Nous allons enfin pouvoir concrétiser les différents travaux prévus, que ce soit au plan triennal, au droit de tirage, dans le cadre du PCDR ou encore par l'intermédiaire d'Infrasport. Réfection de voiries, égouttages, réfection de trottoirs, créations de salles de villages, extension du hall de sports, aménagements divers... tant de travaux subventionnables qui amélioreront le quotidien de nos concitoyens et qui constitueront nos priorités pour ces années à venir.
- L'actuelle majorité s'engage à trouver, là où cela est possible, les différents subsides afin de concrétiser nos projets dans l'ensemble des villages de l'entité. Nous serons vigilants aux coûts de ces travaux, c'est pourquoi nous établirons prochainement les priorités et nous solliciterons les différents ministres pour l'octroi des subsides.

Au niveau économique

- L'extension de la zone d'activité économique est lancée. Tous les emplacements sont vendus ou sont sur le point de l'être. Le Collège veut être un partenaire particulier dans les discussions avec Idélux et les pouvoirs compétents pour l'extension de ce projet, notamment au niveau des modifications du plan de secteur.
- Le Collège souhaite également inciter l'installation ou la création d'entreprises et de commerce sur la commune. Pour ce faire, nous étudierons les possibilités d'aides administratives accordées en priorité aux entreprises créatrices d'**emplois** sur la commune.
- Nous étudierons en outre la possibilité de mettre en place une ADL, source de dynamisation de l'économie locale. Des subsides sont à la clé, nous

envisagerons la situation la mieux adaptée pour notre commune, à savoir un partenariat avec une commune voisine ou une ADL propre à Wellin.

Au niveau de la communication

- Au soir des élections, la nouvelle majorité a décidé de mettre en place un échevinat de la communication. Nous veillerons à entretenir une communication claire, précise et répondant aux attentes des habitants de notre commune. Que ce soit par l'intermédiaire des bulletins communaux ou du site internet de la commune, nous voulons informer la population de Wellin de toutes les activités ou autres qui font vivre notre belle commune. Cela se fera notamment par une publication plus régulière et plus fréquente du bulletin communal et un site internet régulièrement mis à jour. Nous souhaitons d'autre part laisser la parole aux différentes associations qui rendent notre commune si dynamique.
- Une réflexion aura également lieu quant à la publication des différents toutes-boîtes et autres publications émanant de la commune. Nous souhaitons en effet qu'une certaine uniformité se retrouve dans l'ensemble de nos informations aux citoyens.
- Très prochainement, le Collège mettra en place des permanences afin d'être attentif aux attentes de nos administrés. A raison d'un samedi matin par mois, la Bourgmestre ou un échevin sera à votre écoute et se fera le relais de vos questions ou demandes au niveau du Collège.
- D'autre part, nous mettrons en place une Journée d'accueil pour les nouveaux habitants. Un moment privilégié pendant lequel les différents services présents sur notre commune seront présentés aux nouveaux wellinois et durant lequel nous aurons l'occasion de faire connaissance.

Au niveau de l'environnement et du développement durable.

- Nous entendons mener une politique proactive dans le cadre d'une maîtrise énergétique au sein de la commune :

Voici les 5 axes du règlement de primes à l'énergie autour desquels nous comptons développer notre politique de maîtrise énergétique :

- Adoption d'un règlement primes à l'énergie destiné plus spécifiquement aux particuliers et visant à l'amélioration de la performance énergétique des logements.
- Mise en place d'un règlement de primes à l'énergie visant à l'amélioration de la performance énergétique des PME.
- Une démarche proactive sur le plan social visant à la lutte contre la précarité énergétique (micro-audits énergétiques et accompagnement).
- Une démarche d'URE (Utilisation rationnelle de l'énergie) et de performance énergétique des bâtiments communaux.
- La prise en compte de l'énergie dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (localisation des activités, mobilité, ...).

- Nous entendons également développer un réseau chaleur alimenté par une chaudière à plaquettes de bois au départ des halls omnisports et de voirie. Ce projet générera des économies importantes et permettra une réduction sensible des rejets de CO2. Ce réseau ne sera bien sûr possible qu'en partenariat avec le privé.
- Nous mènerons également au sein de la commune des campagnes d'information et de sensibilisation sur le développement durable afin de donner à chacun, par des petits gestes concrets, la possibilité d'être un acteur de développement durable.
- En collaboration avec les citoyens, nous souhaitons réfléchir à la faisabilité d'un projet wellinois d'éolienne citoyenne afin de tendre vers une autonomie énergétique d'origine durable.

Au niveau eaux, forêts et agriculture.

- Nous entendons bien entendu poursuivre les mesures visant au retour à l'équilibre gibier/forêt.
Pour atteindre cet objectif, nous établirons le prochain cahier des charges des locations de chasses en 2017 en tenant compte du nécessaire équilibre entre toutes les parties, dans l'intérêt commun avec la volonté ferme de « pacifier » de manière durable un secteur souvent sujet à tensions.
- En partenariat avec les agriculteurs, nous souhaitons réfléchir au développement de circuits courts mettant en valeur leur savoir-faire et leurs productions dans le cadre d'une agriculture raisonnée.
- Nous entendons bien entendu poursuivre les travaux prévus dans le cadre du contrat rivières.
- Nous comptons mettre en place les moyens nécessaires à une gestion durable de notre forêt, principale réserve naturelle et économique de la commune, indispensable ressource financière des générations passées, actuelles et futures.

Au niveau de l'urbanisme et de la mobilité.

- Nous réfléchissons à l'opportunité de la création d'une CCAT dans le but de la création d'un Règlement Communal d'Urbanisme simplifié qui ne soit pas une contrainte en plus des règlements existants, mais bien un outil simplifié du développement urbanistique communal et peut-être une première étape vers un schéma de structure si celui-ci apporte un plus à une gestion communale d'aménagement du territoire.
- Nous proposerons également l'aménagement de voies lentes favorisant une mobilité douce sécurisée pour des liens entre les villages de l'entité.
- Nous avons également la volonté de sécuriser les carrefours et endroits qui posent problème d'un point de vue sécurité sur la commune de Wellin, via un plan global de sécurisation en collaboration avec l'IBSR.

- Nous recherchons également un partenariat public et/ou privé pour l'acquisition des anciens établissements Gilson dans le cadre d'un projet de restructuration du site en habitat durable qui pourrait être le cœur de la commune (crèche, commerces circuits courts, logements ...).
- Afin de combattre l'exode de nos jeunes, nous envisageons l'acquisition et la transformation des anciennes maisons de la gendarmerie. Nous mettrons à disposition des jeunes couples de l'entité des « logements tremplins » afin de leur permettre de démarrer dans la vie en l'attente de leur achat ou construction sur la commune de Wellin.

Au niveau de l'enseignement et de l'extrascolaire.

- Nous avons la volonté d'introduire des activités à la fois ludiques et instructives du type « Ça passe par mon école » pour une sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge aux attitudes responsables à avoir dans le cadre d'un développement durable qui passe par des petits gestes quotidiens, souvent peu contraignants et libérateurs.
- Nous rechercherons également, en collaboration avec les enseignants, un partenariat avec une école néerlandophone pour la mise en place d'échanges courriers/emails réguliers suivis d'une rencontre annuelle des enfants des 2 écoles. Visite en Flandre une année pour nos élèves et accueil des élèves néerlandophones l'année suivante, par exemple.
- Nous maintiendrons bien entendu le plus grand encadrement possible pour nos enfants à un prix démocratique dans le cadre des plaines de vacances.
- Nous encouragerons une collaboration et un partenariat renforcés entre les écoles des trois réseaux, par exemple pour une journée d'activité formative et récréative qui pourrait être annuelle, ainsi que dans des domaines qui permettraient des économies d'échelle.
- Nous entendons redonner au Conseil Communal des Enfants toute la place qu'il mérite, c'est-à-dire celle d'un acteur à part entière du système démocratique local, initiateur de projets communaux dans l'intérêt des jeunes.

Au niveau du tourisme

- Le tourisme est un vecteur de développement économique, la Commune de Wellin doit développer ses qualités en partenariat avec les commerçants locaux afin de faire connaître nos produits de terroir lors de promenades thématiques. L'objectif est ainsi de développer des circuits de balades ou sentiers de marche tout en mettant l'accent sur une communication adéquate à l'air du temps : site internet, face book...
- Nous veillerons à optimiser le partenariat avec la Maison du Tourisme de la Haute Lesse notamment via la problématique de l'entretien des chemins balisés et du site internet.

- Une réflexion globale sur le bureau de l'Office du Tourisme sera définie afin de proposer une permanence régulière dans un lieu adéquat.

Au niveau du sport

- Lors des 3 dernières années, le sport ne s'est guère développé sur le territoire communal, c'est pourquoi, nous proposons de faire reconnaître le Complexe Sportif par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de bénéficier de subsides nouveaux pour l'engagement d'un coordinateur sportif afin d'organiser des stages sportifs communaux et des activités avec les écoles.
- Le projet de l'extension du hall va parvenir à la signature ministérielle. Dès que la promesse de subside sera accordée, les travaux démarreront afin de permettre aux différents clubs concernés de pouvoir se développer. Le trophée du mérite sportif sera remis sur pied et une réflexion quant à l'organisation de la cafétaria du hall et des subsides aux clubs seront proposées à la Commission des sports de la Commune. Nous réfléchissons également à l'organisation d'une « bourse d'échange d'équipement sportif » à l'attention des familles.

Au niveau des seniors

- La Commune de Wellin est consciente de l'importance de nos seniors (environ 30% des personnes de la commune ont plus de 60 ans !) C'est pourquoi, le Collège communal souhaite encourager et développer différentes activités culturelles pour leur bon développement en s'associant pleinement à la Commission Consultative Communale des Aînés. Toute forme de partenariat sera à l'étude et notamment avec la Maison de l'Accueil Communal des Aînés et le Val des Séniors de Chanly. Nous envisageons également d'organiser des manifestations intergénérationnelles avec les écoles de l'entité.
- Pour la Maison d'Accueil Communautaire des Aînés, l'objectif est de pérenniser ce service en partenariat avec le CPAS en trouvant toutes les formes de subsides.

Au niveau de la petite enfance

- La petite enfance est un secteur très important qui doit être développé en pensant au long terme. Nous allons créer un groupe de réflexion dans l'optique de créer une Crèche communale d'accueil de la petite enfance (CCAÉ) en intégrant le Plan Cigogne III de la Région wallonne et en partenariat avec l'ensemble du monde la petite enfance.
- Nous poursuivrons l'accueil du car ONE et des animations spécifiques telles que le massage bébé, des conférences et activités pour les parents avec la Commission de la petite enfance.

Au niveau de la culture.

- Afin de mettre en valeur les différentes infrastructures communales (Maison des Associations et salle de Lomppez...), nous allons créer une Commission « culture » dans le but d'organiser différentes animations (la biennale des artistes wellinois, une fête de la musique...) et de rassembler les divers acteurs de la vie culturelle de la commune (théâtre, peinture, musique, les 3 chorales, bibliothèque, l'espace public numérique,...).
- La Bibliothèque communale devrait se développer via une reconnaissance en tant que bibliothèque communale ce qui permettrait une ouverture plus importante des heures de la bibliothèque (21h/semaine) grâce à l'obtention de subsides pour le personnel adéquat.
- Dans le cadre d'un développement de la culture au niveau de la Haute Lesse, nous envisageons la création un centre culturel local en partenariat avec les communes de Daverdisse, Tellin, Libin et Saint-Hubert avec en appui la Maison de la Culture Famenne-Ardenne Famenne. Tout ceci en ayant une aide substantielle de la de la Communauté Française et de la Province de Luxembourg.

***En conclusion**, il nous faudra faire une lecture transversale de tous les dossiers, fédérer des partenariats porteurs au niveau local et favoriser une dynamique ainsi lancée au sein même de l'administration communale.*

Nous voulons aussi être à l'écoute de toutes les propositions constructives de l'opposition... et de toutes les bonnes volontés pour mener à bien notre tâche au service de la communauté.

A l'unanimité ;

APPROUVE la note de politique générale communale.

4. BUDGET 2013 ET DECISIONS ANNEXES

a. Budget 2013

La Présidente du Conseil, en charge des finances communales, présente comme suit les grandes lignes et principaux postes du budget 2013 :

SERVICE ORDINAIRE.

Dépenses

Nous constatons un mali de 140.000€ mais jusqu'à présent alors que les budgets étaient en déficit, aux comptes les résultats étaient toujours positifs (sauf une année où la vente de bois avait été particulièrement mauvaise. Si l'estimation des ventes de bois était restée à la hauteur des autres années, nous serions en équilibre).

Personnel +170.000€

Il s'agit essentiellement de l'indexation des salaires et l'évolution des échelles barémiques 2011 et de l'indexation prévue en 2013 mais aussi du fait qu'au niveau des mandataires l'ancien bourgmestre était pensionné.

- *Dépenses administration générale : 40.000€*
- *+15000€ mandataires, +15.000€ personnel, + 5000€ cotisations (index + échelle barémique)*
- *Dépenses chèques repas : +5.000€ du à l'évolution du nombre d'employés*
- *Dépenses voirie 30.000€ : 22.000€*
- *Tourisme : un emploi à ¾ temps au lieu d'un ½ temps (récupération d'heures)*
- *Education populaire : 15.000€ traitement de la concierge sur 12 mois au lieu de 4 l'an dernier*
- *Hall omnisport : +15000€ retour d'un employé en termes d'ancienneté +engagement supplémentaire 5 mois pour apurer les heures supplémentaires*
- *Maison d'accueil des aînés : salaire d'un agent à mi-temps subventionné seulement jusqu'en septembre*

Fonctionnement : +75.000€

- *Assurances +5.000€*
- *Patrimoine + 10.000€ (Tombois, presbytère de Lomprez et Chanly, extrascolaire) : frais de chauffage, d'électricité et d'eau)*
- *Tourisme +5000€ (promotion subsidiée par le CGT) pour assurer davantage la promotion et le partenariat des festivités culturelles avec les divers comités*
- *Bibliothèque -10000 (fin de la location et des charges)*
- *Arts populaires : +75.000 plaines de vacances (1 semaine supplémentaire) +10.000€, maison des associations +15.000€ (nouveau bâtiment) détachement ½ temps plan de cohésion sociale +24000€ +3.000€frais de jumelage, surveillance extra scolaire 6.000€ avec engagements supplémentaires au cours de l'année dernière, salle de Lomprez 8.500€ (événements culturels, chauffage, eau, électricité)*

Transferts : -80.000€

- *-67.000€ service incendie : durant les dernières années, factures doublées (suite au recours introduit) pour rattraper les années dues, se termine en 2013.*
- *-32.000€ CPAS en termes de dotation*
- *+10000 : zone de police essentiellement dû à la réforme des pensions*

Dettes : + 56.000€

- *Emprunt Sowafinal 71.000€ compensé en recettes par un transfert de l'état (emprunt d'état) -5.000€ terrain de foot et -5000€ culte (emprunts terminés)*

Recettes

Recettes de prestations

- +7000€ *Interlux (occupation du domaine public)*
- + 6.000€ *plaines de vacances,*
- +4.000€ *tourisme*
- *mais recul estimé à 90.000€ vente de bois*

Recettes de transferts : + 240.000€

- 71.000 *Sowafinal*
- 60.000€ *du fond des communes*
- 100000€ *d'impôts et redevances (10.000€ immondices, 27.000€ précompte immobilier et 62.000€ impôts des personnes physiques. Dans l'ensemble on peut donc considérer que les recettes de transferts sont conséquentes et suivent bien leur évolution*

Recettes de dettes :

- -5.000€ *intérêts dexia*
- +1500€ *dividendes électricité*

Ici, comme les années précédentes, on constate le manque à gagner des recettes de dividendes et d'intérêts.

Service extraordinaire

Au niveau du budget extraordinaire, la volonté du collège est pour cette année de clôturer avant tout autre projet ce que l'on retrouve depuis des années au niveau du budget extraordinaire pour se lancer par la suite dans un programme stratégique transversal. Une seule dépense importante, l'achat d'un tracteur afin de permettre le déneigement plus rapide de nos routes, ce qui assurera une meilleure sécurité et un gain considérable au niveau des heures supplémentaires. De plus, cela permettra des travaux d'été avec notre propre main d'œuvre.

Trois autres projets : biodipad 2 ,un soutien à la parentalité et la désignation comme commune pilote dans le programme POLLEC. Par ailleurs, ces trois projets sont subsidiés.

Enfin une exigence de la région wallonne de s'équiper pour la confection des passeports.

Le conseiller Benoît CLOSSON, au nom du groupe « Avec Vous », apporte les commentaires suivants :

1. Remerciements

Notre groupe souhaite remercier l'administration communale qui a collaboré activement à l'élaboration de ce budget et qui a toujours répondu à toutes les

questions de l'opposition et lui a consacré le temps nécessaire à sa bonne compréhension. Ceci mérite d'être souligné.

2. Timing

Nous nous interrogeons sur les raisons qui ont contraints le Collège à avoir attendu aussi longtemps (le 28 mars 2013) pour présenter un budget de transition.

En effet :

- *soit le nouveau Collège prend le temps de la réflexion pour fixer ses priorités et, dans ce cas, prend aussi le temps de préparer un vrai budget avec une vision politique claire. Dans ce cas, nous aurions compris que ce premier budget de la législature nouvelle soit présenté avec autant de retard.*
- *Soit le nouveau Collège, pressé par le temps, remet à plus tard la réflexion globale concernant ses projets politiques et sa nécessaire traduction chiffrée dans le budget. Ce faisant, il opte pour un budget de transition, ce qui est le cas en l'espèce. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi le Collège a attendu aussi longtemps pour soumettre ce budget au Conseil communal.*

Nous vous demandons d'y être attentifs l'année prochaine. Rappelons encore que la circulaire budgétaire préconise le vote du budget pour fin octobre de l'année qui précède... En année électorale, nous comprenons qu'il est impossible de respecter cette échéance, mais force est de constater que nous sommes une des dernières Commune à présenter le budget avec autant de retard... qui plus est, un budget de transition...

3. Sur le contenu.

Il s'agit d'un budget de transition. En séance, vous venez d'admettre que la « philosophie » de ce budget 2013 était la suivante, je cite les propos de ce soir de la Bourgmestre « Pas de nouveaux travaux, on poursuit ce qui est en cours ».

En effet, on ne retrouve pratiquement aucun nouveau projet ou nouvelle initiative, sauf à la marge. A part quelques nécessaires adaptations, il s'agit quasiment d'un copié/collé du budget de l'année dernière.

En cette première année de législature, on peut comprendre votre démarche qui témoigne d'une certaine prudence, même si nous regrettons le retard apporté à sa présentation, ce qui risque de générer quelques difficultés pratiques dans le bon fonctionnement de la Commune : certains fournisseurs devront probablement supporter des retards de paiement.

Il y a manifestement un grand écart entre d'une part le budget de l'année 2013 et d'autre part la note de politique générale que nous venons d'approuver et qui va dans la continuité des politiques menées sous la précédente législature, mais qui contient aussi quelques nouveaux projets et des idées novatrices intéressantes que nous partageons et que nous avons d'ailleurs évoquées dans

notre programme électoral. Ceci est le reflet de certaines convergences entre nos programmes respectifs.

Ainsi, à titre d'exemples, dans votre projet de budget 2013, nous ne retrouvons aucune ligne de crédit pour financer les politiques nouvelles évoquées dans la note de politique générale, à savoir :

- *Le programme stratégique transversal communal (PST) : notre groupe apprécie que, lors du dernier conseil communal, vous ayez voté notre proposition d'adhésion à ce programme. Vous l'avez d'ailleurs indiqué dans la note de politique générale en lui donnant une belle place. Par contre, nous craignons que tout cela ne reste qu'un concept théorique et ne se traduise pas dans les faits, puisqu'aucun crédit n'a été prévu pour sa mise en œuvre en 2013 ;*
- *Mise en place d'un agent de développement local (ADL) : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Mise en place d'un partenariat public et/ou privé pour l'acquisition des anciens établissements GILSON, situé en plein cœur de la Commune, dans le cadre d'un projet de réhabilitation du site en habitat durable, crèche, commerce de circuit court, etc... : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Échange linguistique avec une école flamande : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Partenariats renforcés entre les écoles des 3 réseaux : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Engagement d'un coordinateur sportif dans le cadre de la reconnaissance du hall omnisports en « centre sportif communal » : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Pérenniser la maison d'accueil communautaire des aînés (MACA) au-delà de septembre 2013 : rien n'est prévu ;*
- *Création d'une crèche communale d'accueil de la petite enfance (CCAÉ) : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Reconnaissance de la bibliothèque communale par la Fédération Wallonnie-Bruxelles : rien n'est prévu au budget 2013 ;*
- *Création d'un « Centre culturel local » en partenariat avec les Communes voisines : rien n'est prévu au budget 2013.*

Le monde ne s'est pas fait en un jour me direz-vous. Il vous reste un peu plus de 5 ans pour mettre en œuvre votre politique... et, au préalable, trouver les moyens nécessaires... Ceci nous amène à ressentir une certaine inquiétude.

4. Inquiétude

Nous sommes réellement inquiets concernant l'avenir des finances communales qui se dégradent.

Vous proposez un budget de transition en déficit de 140.292,86 € à l'exercice propre 2013... Pour rester objectifs, jusque là, nous admettons qu'il n'y a pas trop de quoi s'inquiéter, car nous savons, d'expérience, que toutes les prévisions de dépenses ne seront pas réalisées et que les recettes sont généralement supérieures aux prévisions. Une seule année en déficit, il n'y a pas de quoi trop s'inquiéter. Nous ne voulons donc pas faire d'alarmisme inutile.

Ce qui nous inquiète vraiment, c'est l'évolution de la dette communale qui, à supposer qu'aucun nouvel emprunt ne soit contracté, compte tenu des obligations incompressibles qui vont incomber à la Commune, suivra une courbe ascendante vertigineuse :

- en 2012 : 3.402.140,51 €
- en 2013 : 3.910.729,73 €
- en 2014 : 5.620.972,47 €, ce qui représente **130 %** des recettes ordinaires de la Commune en 2012.

En termes de remboursements annuels à charge de la Commune, cela donne :

- en 2012 : 473.367,44 €
- en 2013 : 477.262,83 €
- en 2014 : 648.821,41 € (soit une augmentation de 175.454 ou 37 % par rapport à 2012)

Bref, si l'année 2013, avec votre budget de transition, vous limitez les dégâts avec un déficit plus ou moins contrôlé, nous craignons un réel dérapage en 2014 : toute autres choses restant égales, le déficit annuel de la Commune sera de plus de 310.000 €!

Nous vous demandons d'être très vigilants à cette situation, car il ne faudrait pas venir, dans le futur, avec une augmentation des impôts communaux !

Compte tenu des éléments exposés ci-avant, notre groupe entend s'abstenir au vote du budget 2013.

Le conseiller Emmanuel HERMAN apporte également le commentaire suivant :

Le total des dépenses 2013 prévues en consommation d'eau atteint le montant faramineux, pour une commune de la taille de Wellin, de 21.700€ !

Cfr les différents articles budgétaires (je renvoie aux n° de pages et d'articles du budget):

- p.8 (art 124-125/15): 9.000€
- p.10 (art 421/125-15): 300€

- p.13 (art 722/125-15): 1.200€
- p.14 (art 767/125-15): 100€
- p.15 (art 761/125-15): 2.500€
- p.16 (art 762-125/15): 6.000€
- p.17 (art 778/125-15): 100€
- p. 22 (art 878/125-15): 2.500€

En réponse à cette interpellation, le collège explique que certains de ces montants sont effectivement relativement élevés pour certains postes suite à des problèmes de fuite d'eau ou de prélèvements pirates, et ajoute que le montant de 9.000 € est quant à lui dû à une erreur de relevé de compteur ayant entraîné un recalcul automatique de la provision, mais qui donnera lieu à remboursement.

Vu le projet de budget présenté par le Collège communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2013 ;

Par 7 voix pour (TAVIER, LAMBERT, MEUNIER, DAMILOT, CLARINVAL, MARTIN et BUGHIN – WEINQUIN) et 4 abstentions (CLOSSON, DENONCIN, GOFFAUX et HERMAN) ;

APPROUVE le budget communal pour l'exercice 2013 dont le résultat est le suivant :

Service ORDINAIRE		Exercice propre	
Recettes :	5.714.168,63 €	Recettes :	4.395.205,30 €
Dépenses :	4.543.608,04 €	Dépenses :	4.535.498,16 €
Boni :	1.170.560,59 €	Mali :	140.292,86 €
Service EXTRAORDINAIRE.		Exercice propre	
Recettes :	4.717.916,97 €	Recettes :	4.368.855,32 €
Dépenses :	4.717.916,97 €	Dépenses :	3.598.430,27 €
Boni :	0,00 €	Boni :	770.425,05 €

b. Dotation communale au budget 2013 de la zone de police (5302 Semois et Lesse).

Vu l'article 40 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, duquel il ressort que le budget de chaque zone de police pluricommunale est à charge des différentes communes de la zone et de l'Etat fédéral ;

Attendu que chaque conseil communal de la zone est tenu de voter une dotation à affecter au corps de police locale ; que lorsque la zone de police pluricommunale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par les communes qui en font partie ;

Attendu qu'il résulte de l'article 71 de la loi précitée que les décisions des conseils communaux relatives aux contributions des communes faisant partie d'une zone pluricommunale doivent être envoyées, pour approbation, au Gouverneur de province ;

Vu le budget 2013 de la zone de police 5302 Semois et Lesse ;

Vu le budget 2013 de notre commune ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité ;

DECIDE d'intervenir à concurrence de 232.596,00 € dans le budget 2013 de la zone de police 5302 Semois et Lesse.

La présente décision est soumise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province du Luxembourg.

c. Mode de passation des marchés et arrêt des conditions des marchés financés pour certains articles du budget extraordinaire. Modifications suite MB3.

Vu le contenu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L-1222-3 et L1222-4 ;

Attendu que le budget communal pour l'exercice 2013 voté en séance de ce jour par le Conseil Communal, figurent des crédits pour divers petits travaux et acquisitions (matériel, mobilier et travaux d'entretien des bâtiments) ;

Attendu qu'en vue de permettre au Collège Communal d'engager la procédure et d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais et conditions d'efficacité, il convient de choisir le mode de passation et de fixer les conditions applicables à ces marchés ;

Attendu que légalement rien ne s'oppose à ce que par une seule et même délibération l'organe compétent de la Commune choisisse le mode de passation de divers marchés et en fixe les conditions ;

A l'unanimité ;

DECIDE de choisir la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation des marchés de travaux et fournitures faisant l'objet des crédits inscrits aux articles suivants du budget extraordinaire 2013, les montants actuels des dits crédits pouvant être majorés par voie de modification budgétaire.

	Article	Libellé	Montant
1	104/723-60/2012/- 20120001	Entretien extraordinaire HVD	10.000,00
2	104/733-60/-20130026	Avant projet HDV	5.000,00
3	104/741-51/-20130001	Achat mobilier HDV	13.000,00
4	104/742-53/-20130002	Achat informatique	4.000,00
5	104/742-98/-20130036	Passeport biométrique	11.000,00
6	124/724-56/-20130004	Inventaire amiante	22.000,00
7	124/723-60/2011/- 20110028	Aménagement presbytère de Lomprez	30.000,00
8	124/741-98/-20130033	Valves pour les bâtiments	6.000,00
9	352/725-56/-20130005	Frais hélicoptère médicalisé	2.420,00
10	352/741-98/2012/- 20120040	Achats défibrillateurs	3.000,00
11	421/724-60/-20130006	Dégâts murs hall de voirie	5.000,00
12	421/731-60/-20130007	Travaux Chemin de Mirwart	3.000,00
13	421/744-51/-20130008	Achat nettoyeur haute pression	2.000,00
14	561/723-60/-20130011	Aménagement office du tourisme	6.500,00
15	722/741-51/-20130012	Achat mobilier école	2.000,00
16	722/741-98/-20130013	Achat meubles cuisine école	7.000,00
17	761/741-98/-20070001	Mobilier et équipement MDA	13.150,64
18	7611/741-98/-20130032	Achat piano	3.025,00
19	762/724-60/2012/- 20120016	Equipement salle de Lomprez	32.892,25
20	762/724-54/-20130014	Achat citerne à mazout salle de Lomprez	3.000,00
21	764/724-54/2012/- 20120037	Amélioration chauffage hall de sport	17.439,54
22	764/724-54/2012/- 20120038	Panneaux solaires hall de sport	15.321,53
23	764/741-98/-20130015	Mobilier et équipement hall de sport	1.500,00
24	764/744-51/-20130016	Fontaine à eau hall de sport	1.500,00
25	764/744-51/-20130017	Achat auto-laveuse hall de sport	5.000,00
26	766/732-60/-20130018	Parcs, jardins et plaines	3.000,00
27	766/741-98/-20130019	Achat de mobilier urbain	3.000,00
28	766/744-51/-20130020	Achat outillage PCS	4.000,00

29	778/721-60/-20120024	Aménagement terrain fouilles	30.000,00
30	790/724-60/2012/- 20120027	Entretien toitures églises	22.226,15
31	7903/724-60/-20130021	Travaux porche église de Wellin	28.000,00
32	801/742-53/-20130023	Achat mat. Info. Papy Mamy surfeurs	2.400,00
33	834/744-51/2012/- 20120043	Equipement MACA	1.801,47
34	835/741-98/-20130034	Equipement projet parentalité	7.200,00
35	876/724-56/-20130031	Projet biodibap2	16.800,00
36	877/725-60/-20130037	Travaux égouttage	30.000,00
37	878/725-56/-20130027	Restauration portails cimetières	6.000,00
38	878/725-56/-20130028	Columbarium cimetière de Wellin	3.000,00
39	921/733-60/-20130030	Projet POLLEC	12.000,00
40	922/724-60/-20130029	Installation électrique Tombois	6.000,00

– d’arrêter comme suit les conditions du marché :

1. Sélection qualitative des entreprises et fournisseurs à consulter :

Les fournisseurs ou entreprises consultés répondront aux conditions minimales imposées dans le cadre de la sélection qualitative et ne se trouveront pas dans un des cas d’exclusion prévus par la loi.

2. Conditions du marché :

Pour tous les marchés dont le montant estimé hors TVA est compris entre 5.500 et 22.000 Euros, les dispositions des articles 10§2, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 30§2, 36 et 41 du cahier général des charges sont d'application.

Le cautionnement ne sera pas exigé.

La révision ne sera pas appliquée.

1. Pour l’article 104/723-60/2012/-20120001, il s’agit d’une partie pour l’entretien extraordinaire de l’Hôtel de ville. Le crédit permettra de rafraîchir certains bureaux administratifs.
2. Pour l’article 104/733-60/-20130026, il s’agit d’un crédit destiné à faire une étude sur une meilleure disposition des différents locaux et bureaux afin d’avoir un Hôtel de ville plus accueillant et chaleureux tant pour les citoyens que pour le personnel administratif.
3. Pour l’article 104/741-51/-20130001, le mobilier permettra de remplacer certains meubles usagés et de compléter le mobilier existant dans les différents services administratifs, tenant compte des besoins réels, celui-ci s’intégrera parfaitement dans le style des locaux.
4. Pour l’article 104/742-53/-20130002, le matériel informatique à acquérir est destiné à remplacer d’éventuels PC, écrans ou imprimantes usagés et dépassés.

Ce devra être compatible avec le matériel et les logiciels existants tout en tenant compte de l'évolution technologique.

5. Pour l'article 104/742-98/-20130026, celui-ci permettra de financer le nouveau matériel imposé par le ministère des affaires étrangères pour la confection des passeports biométriques.
6. Pour l'article 124/724-56/-20130004, il s'agit d'un crédit destiné à faire l'inventaire amiante de plus d'une dizaine de bâtiments communaux dont les églises afin d'effectuer l'entretien des toitures par la suite.
7. Pour l'article 124/723-60/2011/-20110028, il s'agit d'un crédit destiné à restaurer le presbytère de Lomprez en vue d'y faire un logement ILA.
8. Pour l'article 124/741-98/-20130033, cet achat permettra d'équiper tous les bâtiments communaux avec de nouvelles valves.
9. Pour l'article 352/725-56/-20130005, le crédit sera nécessaire à l'adaptation du système d'éclairage du terrain de foot A pour en permettre l'allumage lors de l'atterrissage d'urgence de l'hélicoptère médicalisé.
10. Pour l'article 352/741-98/2012/-20120040, il s'agit d'un crédit destiné à l'acquisition de défibrillateurs pour les infrastructures sportives qui pourraient être nécessaire lors d'un évènement sportif.
11. Pour l'article 421/724-60/-20130006, il s'agit d'une partie du montant destiné à la réparation des murs du hall de voirie endommagés suite à une tempête. Et le crédit nécessaire ici sera utilisé pour la désignation de l'auteur de projet.
12. Pour l'article 421/731-60/-20130007, les travaux consistent en la restauration d'un chemin communal. Ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible par le personnel communal, l'achat de fournitures se faisant en fonction des besoins, après aval du Collège Communal. Si le recours à une entreprise privée ou un artisan s'avérait indispensable pour des travaux hors compétence des services communaux, le prix, le délai d'exécution, la compétence et l'expérience en la matière seraient des critères essentiels d'attribution.
13. Pour l'article 421/744-51/-201130008, il s'agit d'acquérir une nettoyeuse haute pression afin d'entretenir les différents mobiliers urbains de la commune.
14. Pour l'article 561/723-60/-20130011, les travaux consistent en l'aménagement du bureau de l'office du tourisme. Ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible par le personnel communal, l'achat de fournitures se faisant en fonction des besoins, après aval du Collège Communal. Si le recours à une entreprise privée ou un artisan s'avérait indispensable pour des travaux hors compétence des services communaux, le prix, le délai d'exécution, la compétence et l'expérience en la matière seraient des critères essentiels d'attribution.

15. Pour l'article 722/741-51/-20130012, le crédit permettra de financer l'acquisition de mobilier, tels que armoires et autres mobiliers pour l'école.
16. Pour l'article 722/741-98/-20130013, il s'agit d'un crédit destiné à l'acquisition de meubles de cuisine adaptés pour l'école à la suite de travaux de mise en conformité.
17. Pour l'article 761/741-98/-20070001, il s'agit d'un crédit qui permettra de meubler et d'équiper les différentes salles de réunion, la bibliothèque et l'espace public numérique du bâtiment récemment rénové, la maison des associations.
18. Pour l'article 7611/741-98/-20130032, le crédit permettra l'achat d'un nouveau piano pour l'académie de musique.
19. Pour l'article 762/724-60/2012/-20120016, il s'agit du crédit destiné à équiper la salle de Lomprez essentiellement pour l'achat de matériel de sonorisation et d'éclairage.
20. Pour l'article 762/724-54/-20130014, le crédit permettra l'acquisition d'une nouvelle citerne à mazout à la salle de Lomprez afin d'être enterrée. La citerne actuelle sera utilisée pour le presbytère.
21. Pour l'article 764/724-54/2012/-20120037, le crédit sera utilisé pour l'amélioration du chauffage du hall de sport.
22. Pour l'article 764/724-54/2012/-20120038, le crédit sera nécessaire à l'acquisition de panneaux solaires pour le hall de sport.
23. Pour l'article 764/741-98/-20130015, il s'agit d'un crédit destiné à acheter une armoire pour que les différents clubs sportifs puissent y ranger leur matériel ainsi que d'un équipement de dépoussiérage.
24. Pour l'article 764/744-51/-20130016, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat d'une fontaine à eau qui équipera le hall de sport afin que les affiliés des différents clubs sportifs puissent se désaltérer pendant l'effort.
25. Pour l'article 764/744-51/-20130017, il s'agit d'un crédit qui permettra de financer l'acquisition d'une nouvelle auto-laveuse. Le matériel répondra aux conditions minimales pour bien s'intégrer aux installations et réseaux existants et de permettre ainsi au personnel une facilité d'utilisation.
26. Pour l'article 766/732-60/-20130018, le crédit est destiné à l'aménagement de plusieurs lieux sur le territoire de la commune pour le fleurissement, les haies, le terreau, etc.
27. Pour l'article 766/741-98/-20130019, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat de mobilier urbain qui équipera les divers espaces conviviaux sur le territoire de la commune.

28. Pour l'article 766/744-51/-20130020, le crédit sera nécessaire à l'acquisition de matériels neufs pour le service PCS tel que tondeuse, tronçonneuse,... vu l'état de vétusté du matériel actuel.
29. Pour l'article 778/721-60/-20120024, le crédit sera destiné à aménager le terrain acquit dans le cadre des fouilles archéologiques à proximité de l'église de Froidlieu.
30. Pour l'article 790/724-60/2012/-20120027, le crédit sera utilisé pour entretenir toutes les toitures des églises communales.
31. Pour l'article 7903/724-60/-20130021, le crédit permettra de rénover le porche de l'église de Wellin. Outre le prix, le délai de garantie, la qualité du matériel seront les critères essentiels pour déterminer le choix.
32. Pour l'article 801/742-53/-20130023, le crédit sera utilisé pour l'achat de matériel informatique adapté aux personnes âgées suite au partenariat entre le home de Chanly et la commune.
33. Pour l'article 834/744-51/2012/-20120043, il s'agit d'un crédit qui sera utilisé pour équiper la maison d'accueil communautaire pour les aînés dans le cadre du projet « commune amie des aînés ».
34. Pour l'article 835/741-98/-20130034, le crédit sera destiné à l'achat de matériel de psychomotricité pour les jeunes enfants dans le cadre du projet parentalité ainsi qu'à du matériel pour le rangement.
35. Pour l'article 876/724-56/-20130031, il s'agit d'un crédit destiné à l'achat de matériel pour le projet biodibap2 (hirondelles et potager).
36. Pour l'article 877/725-60/-20130037, le crédit permettra d'effectuer des travaux d'égouttage à la rue de Nanwet ainsi qu'à Lomprez près de la ferme Remy.
37. Pour l'article 878/725-56/-20130027, il s'agit d'un crédit destiné à la restauration des portails pour les cimetières de Wellin, Froidlieu, Fays et Chanly étant donné la vétusté des portails existants.
38. Pour l'article 878/725-56/-20130028, le crédit sera utilisé pour l'achat d'un nouveau columbarium pour le cimetière de Wellin étant donné le manque de place actuel.
39. Pour l'article 921/733-60/-20130030, le crédit permettra la réalisation d'une étude dans le cadre du projet POLLEC (politiques locales énergie-climat).
40. Pour l'article 922/724-60/-20130029, il s'agit d'un crédit qui permettra de financer les travaux d'une nouvelle installation électrique au bâtiment rue du Tombois à Chanly. Ceci dans le but de différencier le logement social de l'étage et la salle de village du rez-de-chaussée.

Pour les divers petits travaux et acquisitions d'un montant inférieur à 5.500 Euros hors TVA, le marché pourra être passé par simple facture acceptée ; pour les montants supérieurs, les demandes d'offres seront transmises à plusieurs fournisseurs potentiels.

Les remises de prix devront parvenir au Collège Communal en deux exemplaires.

Elles mentionneront un prix unitaire par article.

Elles seront accompagnées d'une documentation relative au matériel proposé.

Les prix mentionnés dans la remise de prix (avec spécification TVA comprise ou non) s'entendent rendus franco au lieu de livraison.

Les fournisseurs ou entreprises restent engagés par leur remise de prix pendant un délai de 60 jours calendrier, prenant cours le lendemain du jour fixé pour le dépôt de la remise de prix.

Après attribution du marché par le Collège Communal, la fourniture devra intervenir dans les trente jours de la notification, sauf pour le matériel qui devrait être mis en fabrication après la notification. Dans ce cas, le délai devra figurer dans la remise de prix.

Les factures à transmettre en double exemplaire seront payées conformément à l'article 15 du cahier général des charges, soit dans les 50 jours à compter de la date de la réception du matériel et pour autant que l'administration soit en possession de la facture régulièrement établie.

5. SUBSIDES COMMUNAUX 2013

a. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS. CARNAVAL DE WELLIN.

Considérant la demande du Carnaval de Wellin d'obtention d'une subvention dans le cadre l'organisation de l'édition du Carnaval 2013 ;

Considérant que cette manifestation d'envergure constitue l'événement de l'année à Wellin et promotionne la Commune à travers le pays et au-delà des frontières ;

Considérant que cette association développe à la fois le folklore et l'histoire de la Commune tout en offrant un attrait touristique et économique supplémentaire pour la Commune ;

Considérant que cette association rencontre un intérêt public certain ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communale se situe entre 1.239,47 € et 24.789,35 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 4.055 € au Comité du Carnaval de Wellin.

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 8.430 € au service ordinaire, article 762/332-02. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE:

- que le Comité du Carnaval de Wellin sera tenu de remplir les conditions suivantes : remise au Collège communal pour le 30 juin 2013, une copie des bilans et comptes déposés au greffe, ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière pour l'année 2012 afin d'être soumis à l'analyse du Collège communal ;
- d'informer le Comité du Carnaval de Wellin que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il sera tenu de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

b. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS. CLUB DE GYMNASTIQUE.

Considérant la demande de l'Association du Club de gymnastique d'obtention d'une subvention pour soutenir le Club de Gymnastique Wellin ;

Considérant l'augmentation du coût des cotisations et des charges auxquelles le Club doit faire face tant au niveau de l'organisation de entraînements, des tournois et des compétitions ;

Considérant dès lors que la commune se doit d'aider ce club dont l'action peut, à l'instar de d'autres clubs, être considérée comme d'intérêt général à partir du moment où elle permet de rassembler et de donner un certain sens de la persévérance et de l'effort aux jeunes de l'entité ;

Considérant les articles L3331-1 à L 3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communale se situe entre 1.239,47 € et 24.789,35 €;

Vu le formulaire de renseignements transmis à l'administration par le club de gymnastique et fournissant les critères destinés à établir le montant effectif de la subvention pour l'année 2013 ;

Attendu que le montant effectif de la subvention s'établit à 2.399,97 € conformément à la répartition décidée par le Collège en date du 13 novembre 2012 ;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 2.399,97 € à l'association Club de gymnastique de Wellin.

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 5.326,75 € au service ordinaire, article 764/332-02. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE :

- de dispenser le Club de gymnastique de fournir les justificatifs énumérés à l'article L33315 §1, à savoir la remise de ses bilan et comptes ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière ;
- de verser la subvention sur base d'une copie des justificatifs et d'un rapport justifiant de l'utilisation de la subvention octroyée ;
- d'informer le Club de gymnastique que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il sera tenu de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

c. SUBSIDES ASBL « LES VESCHAUX ». FLEURISSEMENT VILLAGE DE SOHIER

Vu l'examen du dossier relatif à l'embellissement floral 2011 pour le village de SOHIER, tel que justifié par une copie des justificatifs et un rapport sur l'utilisation de la subvention octroyée ;

Considérant que la subvention octroyée à l'asbl « Les Veschaux » porte sur le financement des fournitures suivantes :

- terreau pour les semis
- engrais et granulés limaces
- graines diverses
- accessoires de jardinage
- mazout pour le chauffage des serres ;

Que le montant des fournitures considérées, eu égard aux factures justifiées en 2011, peut être estimé à 4.000 €;

Qu'afin d'assurer aux bénévoles de l'association la maîtrise de la gestion des commandes et la planification des fournitures pour la réalisation des différentes opérations de semis, mises en pot, etc., il est hautement souhaitable que les commandes et fournitures puissent être gérées directement sur place ;

Considérant que depuis 1994, c'est l'asbl qui gère les candidatures au challenge « Province Propre et Fleurie » et qu'il est dès lors opportun de lui

octroyer un subside spécifique à justifier par un rapport financier en fin de saison ;

Qu'afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de l'association, il est proposé de liquider, dès approbation du budget communal, 80 % du subside, le solde étant à payer sur production des justificatifs et du rapport financier.

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé se situe entre 1.239,47 et 24.789,35 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 4.000 € à l'asbl « Les Veschaux », destinés exclusivement au fleurissement du village de Sohier ;

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 4.000 € au service ordinaire, article 766/332-02. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE :

- de dispenser l'asbl « Les Veschaux » de fournir les justificatifs énumérés à l'article L33315 §1, à savoir la remise de ses bilan et comptes ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière ;
- de verser le solde de la subvention sur base d'une copie des justificatifs et d'un rapport justifiant de l'utilisation de la subvention octroyée ;
- d'informer l'asbl « Les Veschaux » que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, elle sera tenue de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

d. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS. MAISON DE LA CULTURE.

Considérant la demande de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne d'obtention d'une subvention dans le cadre du contrat programme 2013-2015 ;

Considérant les missions de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et entre autre la mission de favoriser et d'assurer la coopération entre tous les acteurs socioculturels ;

Considérant les projets prévus pour l'année 2013 ;

Considérant la collaboration existante entre la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, les écoles communales de l'entité, le service extrascolaire ou encore le Centre Touristique ;

Considérant que la commune de Wellin ne dispose pas d'un centre culturel propre et que l'association lui assure des missions de coordination, de

coproduction, d'aide dans le cadre par exemple de projets avec le monde enseignant ;

Considérant qu'il y a lieu de promouvoir les activités culturelles et sociales, et ce d'autant plus vu la situation géographique de la commune de Wellin ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communal se situe entre 1.239,47 € et 24.789,35 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 7.000 € à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne.

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 7.000 € au service ordinaire, article 761/332-02. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE:

- que la Maison de la Culture Famenne-Ardenne sera tenue de remplir les conditions suivantes : remise au Collège communal pour le 30 juin 2013, une copie des bilans et comptes déposés au greffe, ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière pour l'année 2012 afin d'être soumis à l'analyse du Collège communal ;
- d'informer la Maison de la Culture Famenne-Ardenne que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il sera tenu de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

e. **SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS. MAISON DU TOURISME.**

Considérant la demande de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse d'obtention d'une subvention pour les soutenir dans la mise en œuvre des directives du décret de la Région wallonne du 27 mai 2004 relatif à l'organisation du tourisme et plus particulièrement la promotion et le développement du tourisme dans la région de la Haute Lesse ;

Considérant que la maison du Tourisme du pays de la haute Lesse constitue une ASBL dans laquelle la Commune de Wellin est actionnaire ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communal s'élève à 23.450,00 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 23.450,00 € à la Maison du Tourisme de la Haute Lesse.

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 24.000,00 € au service ordinaire, article 561/332-02. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE:

- que la Maison du Tourisme de la Haute Lesse sera tenue de remplir les conditions suivantes : remise au Collège communal pour le 30 juin 2013, une copie des bilans et comptes déposés au greffe, ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière pour l'année 2012 afin d'être soumis à l'analyse du Collège communal ;
- d'informer la Maison du Tourisme de la Haute Lesse que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il sera tenu de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

f. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS. CONSEIL CONSULTATIF DES AINES.

Considérant qu'une Commission Consultative Communale du 3ème âge de nature à promouvoir la politique sociale en faveur des seniors a été constituée le 13 mai 2008 ;

Considérant que la mission première de cette Commission est de guider le Conseil communal pour les questions relatives aux politiques, pratiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel, notamment celles qui tendent à l'intégration effective des aînés ;

Considérant dès lors que la commune se doit d'aider ce Conseil Consultatif des Aînés dont l'action peut être considérée comme d'intérêt général à partir du moment où elle permet de suggérer, favoriser, et appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés de l'entité ;

Considérant la demande de ce Conseil Consultatif des Aînés pour l'obtention d'une subvention afin soutenir leurs projets ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communal s'élève entre 1.239,47 € et 24.789,35 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 une subvention de 1.500 € au Conseil Consultatif des Aînés ;

DECIDE de l'inscription d'une subvention de 1.500 € au service ordinaire, article 834/332-03. Cette subvention sera versée pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle.

DECIDE :

- de dispenser le Conseil Consultatif des Aînés de fournir les justificatifs énumérés à l'article L33315 §1, à savoir la remise de ses bilan et comptes ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière ;
- de verser la subvention sur base d'une copie des justificatifs et d'un rapport justifiant de l'utilisation de la subvention octroyée ;
- d'informer le Conseil Consultatif des Aînés que suivant l'article L 3331-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, elle sera tenue de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

g. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS.

Considérant les diverses cotisations, affiliations et conventions consenties par la commune ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège communal s'élève entre 1.239,47 € et 24.789,35 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 les montants suivants :

Dénomination bénéficiaire	Montant	Article budgétaire	Destination du subside
Union des villes et communes de Wallonie	2.386,04 €	104/332-01	Défense des intérêts des communes
Fondation rurale de Wallonie	4.465,51 €	421/445-01	Accompagnement PCDR
IDELUX	8.500,00 €	530/332-01	Fonds d'expansion économique (ZAEM)
Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	1.760,00 €	722/332-01	Défense des intérêts des communes en matière d'enseignement

Association des parents d'élèves de l'Ecole de la Communauté française	1.500 €	722/332-02	Activités culturelles et extrascolaires des écoles
Association des parents d'élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph	1.500 €	722/332-02	Activités culturelles et extrascolaires des écoles
Association des parents d'élèves de l'école communale de Lomprez	1.500 €	722/332-02	Activités culturelles et extrascolaires des écoles
Académie de musique	10.000,00€	7611/332-02	Développement culturel
Contribution ONE	2.400,00 €	7613/332-02	Accompagnement de la petite enfance
A.D.M.R.	7.000,00 €	84401/332-02	Intervention service aides familiales et gardes à domicile
AIVE (secteur GIG)	3.665,59 €	930/123-06	Cartographie
AIVE	5.229,00 €	877/332-01	Egouttage

- de verser ces montants pour autant que le budget communal 2013 soit approuvé par les Autorités de tutelle ;

- de dispenser ces associations de fournir les justificatifs énumérés à l'article L 3331-5 § 1, à savoir la remise de ses bilan et compte ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière ;

- d'avertir ces diverses associations que suivant l'article L 3331-7, alinéa 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, elles seront tenues de restituer la subvention reçue si elle n'est pas utilisée aux fins en vue desquelles elle a été accordée.

h. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS INFÉRIEURS A 1.239,47 €

Considérant la demande de subvention des différentes associations de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'aspect méritocratique dans les subsides accordés ;

Considérant qu'il convient d'aider les différents groupements et associations afin de leur permettre d'atteindre leur objet social ou les objectifs qu'ils envisagent d'atteindre ;

Considérant les articles L3331-1 à L 3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le montant proposé par le Collège n'atteint pas la somme de 1.239,47 €;

A l'unanimité ;

DECIDE d'octroyer pour l'année 2013 les subsides suivants :

Dénomination association	Montant	Article budgétaire	Destination du subside
Fédération des secrétaires communaux	250 €	104/332-01	Animation de l'association et organisation de formations tant pour les secrétaires communaux que les agents communaux
Fédération des receveurs communaux	250 €	121/332-01	Animation de l'association et organisation de formations pour les receveurs communaux
Plus beaux villages de Wallonie	550 €	561/332-02	Promouvoir le village de Sohier
Amitiés séniors	375 €	834/332-02	Animation des aînés
Patro de Wellin	1.015 €	762/332-02	Activités pour la jeunesse
Chorale de Wellin	610 €	762/332-02	Organisation de concert et fonctionnement
Chorale La Sylve	410 €	762/332-02	Organisation de concert et fonctionnement
Comité des fêtes de Chanly	205 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Comité des fêtes de Halma	205 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Comité des fêtes de Lomprez	205 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Comité des fêtes de Froidlieu	205 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Comité des fêtes de Sohier	705 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Comité des jeunes de Wellin	205 €	762/332-02	Investissement dans l'organisation des activités
Théâtre de Wandalino	610 €	762/332-02	Spectacles et gestion
Anciens Combattants	105 €	778/332-02	Frais du 11 novembre et autres commémorations ; frais

			d'enterrement ; excursion ; frais divers
Anciens prisonniers de guerre	105 €	778/332-02	Frais du 11 novembre et autres commémorations ; frais d'enterrement ; excursion ; divers
Confrérie de Wandalino	205 €	778/332-02	Représentation de la commune – folklore et histoire
Judo Club Wellin	652,67 €	764/332-02	Location hall, tournoi, fonctionnement
Club de Badminton	664,38 €	764/332-02	Location hall, tournoi, fonctionnement
Club de Yoga Wellin	149,27 €	764/332-02	Location hall, tournoi, fonctionnement
Club de Tennis de table Wellin	550,24 €	764/332-02	Location hall, tournoi, fonctionnement
Club de mini-football Wellington	190,24 €	764/332-02	Location hall, tournoi, fonctionnement
Tennis Club de Wellin	573,65 €	764/332-02	Entretien bâtiments, terrains, tournois et fonctionnement
Cyclo-Club Les Cracks	146,34 €	764/332-02	Entretien bâtiment, gestion et fonctionnement
Ligue des Familles	205 €	844/332-02	Aides aux familles, foire aux vêtements, gestion
ATD Quart Monde	125 €	849/332-02	Aide humanitaire
Médecins sans frontières	125 €	849/332-02	Aide humanitaire
Ligue pour les diabétiques	125 €	849/332-02	Aide à la santé
Amnesty international	125 €	849/332-02	Aide humanitaire
Au fil des jours St-Hubert (soins palliatifs)	250 €	871/332-02	Aide aux malades Gestion et fonctionnement
Soins palliatifs de la province du Luxembourg	250 €	871/332-02	Aide aux malades Gestion et fonctionnement

Les associations seront averties que, suivant l'article L3331-7, alinéa 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, elles seront tenues de restituer la subvention reçue si elle ne l'utilise pas aux fins en vue desquelles elle lui a été accordée.

6. ADDUCTION D'EAU – EMPRISES. COMPLEMENT

Vu le courriel reçu de Mr Marc DINON, Commissaire près le Comité d'Acquisition d'Immeubles, invitant la commune, eu égard à la délibération du 14 février « Adduction d'eau- Aliénation d'emprises » lui transmise, à faire acter par le conseil communal la dispense d'inscription hypothécaire ;

Vu la délibération du 14/02/2013 relative à ce point ;

A l'unanimité ;

DECIDE de solliciter la dispense de l'inscription hypothécaire d'office pour cet acte.

7. 205.9 CONSEIL CONSULTATIF DES AINES. COMPOSITION.

Vu le procès-verbal de la réunion du CCCA du 28 février 2013 approuvant la composition suivante ;

Considérant que la constitution d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés du 3^{ème} âge est de nature à promouvoir la politique sociale en faveur des séniors ;

Vu la proposition de composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés établi sur base des candidatures ;

Le Groupe « Avec Vous » annonce son abstention sur ce point en raison de la composition de la représentation politique qui ne tient pas compte d'une représentation de la minorité.

Par 7 voix pour (TAVIER, LAMBERT, MEUNIER, DAMILOT, CLARINVAL, MARTIN et BUGHIN – WEINQUIN) et 4 abstentions (CLOSSON, DENONCIN, GOFFAUX et HERMAN) ;

APPROUVE comme suit la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés

Composante N° 1 – Les représentants de comités :

- 1 *Madame Danielle Bodet « Amitiés Seniors »
- 2 *Monsieur Arthur Golinvaux « Ligue des Familles »

Composante N° 2 – les représentants de WELLIN :

- 3* Monsieur Christian Boulet
- 4* Madame Marie Thérèse Bourgeois
- 5 * Micheline Chapelle-Lequeux
- 6*Madame Annette Geudvert
- 7* Madame Julia Leclere
- 8 *Monsieur Jean Lepage
- 9 *Madame Suzanne Parent

10 *Madame Andrée TORDEUR

Composante N° 3 – les représentantes de LOMPRESZ :

11 *Madame Marie-Thérèse Stevenin

Composante N° 4– les représentants de SOHIER :

12 * Odile Philippot

13 *Marie Vonèche

Composante N° 5 – les représentants de FAYS-FAMENNE:

14 *Madame Reine Robe

Composante N° 6 – les représentants d’HALMA :

15 *Monsieur Jean Lavaux

Composante N° 7 – les représentants de NEUPONT :

16*Madame Edith Urbain

Composante N° 9 – les représentants de CHANLY :

17 *Monsieur Marcel Albert

18 *Madame Josiane Jadoul

19 *Monsieur Jean-Claude Stas

Composante N° 10 – le représentant du Collège Communal

20*Monsieur Bruno Meunier, Echevin des aînés

Composante N° 11 – le représentant du Conseil Communal

20* Madame Anne Bughin-Weinquin, Bourgmestre

Composante N° 12 – la représentante de l’Accueil temps Libre et du Plan de Cohésion Sociale

22 * Madame Nathalie Nannan, coordinatrice

Nomination d’un bureau

Président : Christian Boulet

Secrétaire : Marie-Thérèse Stevenin

Trésorière : Reine Robe

8. CHARTE COMMUNALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Suite au courriel envoyé par Madame Rose EBOKO, chargée de projets pour l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) et responsable du projet Charte et label Handycity ;

Vu la charte qui rappelle à chaque nouveau mandat communal le rôle et l'implication de la personne handicapée au sein de la commune et combien les personnes handicapées sont citoyennes avant tout ;

Vu que nous entamons une nouvelle mandature 2013-2018 ;

A l'unanimité ;

DECIDE de réitérer notre engagement à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées dans la charte le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

9. 646. PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL.

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 6 mars 2013 approuvant les documents suivants :

1. Rapport d'activités 2012 et prévision budgétaire 2013
2. Rapport financier
3. Perspectives 2013 et adaptation du PCS

Considérant que ces documents peuvent ainsi se résumer quant à leur contenu :

1. SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 :

a) Formation environnement : volet insertion socio professionnelle

Principaux évènements 2012 liés à cette action :

Le volet « formation en environnement » consiste essentiellement à permettre l'encadrement et le suivi des formations pré-qualifiantes en environnement. Les stagiaires sont admis après un travail réalisé par l'association DEFITS sur les motivations et les objectifs socioprofessionnels des candidats.

Complémentairement à ce volet, pendant 10 jours, en juillet et en août, la commune et le CPAS ont pris également part à l'opération « été solidaire, je suis partenaire » : dix étudiants issus de milieux socioéconomiques moins favorisés ont été accueillis et encadrés par la même structure.

Suite à son travail évalué positivement, un stagiaire a débuté, cette année 2012, sa deuxième année de contrat d'apprentissage via l'IFAPME.

Cette année 2012, il y a eu aussi l'apport de deux nouveaux lieux de stage pour une stagiaire : l'EPN et les plaines de vacances communales.

Par rapport à l'état des lieux et tableau avec les chiffres, présenté la représentante de l'association D.E.F.I.T.S, on peut voir que, sur l'année 2012, l'association chap. XII a eu 33 stagiaires, 18 dames et 15 messieurs de 18 à 57 ans. La moyenne d'âge est d'environ 30 ans.

Il y a eu 8 abandons et/ou sans suite (4 ISP, 4 RAE).

Ces stages ont débouché sur 4 emplois : une école de Beuraing, une structure d'aide à domicile, un magasin de Bricolage, le dispositif « wallonet » (Maison du Tourisme). Dix-sept sont encore sur nos listes =5 en insertion socio professionnelle, 3 autres à la buanderie sociale de Chanly ou en équipe à Tellin.

Les perspectives 2013 :

Les formateurs en environnement pensent que c'est très important de diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires.

Dans l'idéal, ils aimeraient que l'on puisse proposer d'autres services aux stagiaires notamment dans la maintenance ou la construction afin de diversifier le stage dans tous les secteurs comme une sorte de 'tutorat' à creuser avec le service des travaux. Il a été évoqué aussi la possibilité de mettre en place un stage bibliothèque, Maca et Epn. Des rencontres sont prévues.

⇒ C'est un dispositif qui a fait ses preuves, à reconduire

On poursuit cette même démarche valorisante pour les demandeurs.

b) Bottin social : volet information

Principaux évènements 2012 liés à cette action :

- Actualisation de la 1^{ère} version
- Envoi aux hôtes se trouvant dans le bottin de vie sociale pour relecture
- Intégration des modifications et ajout de partenaires pour la nouvelle édition.
- Mise en page avec la formatrice/responsable de l'EPN

Par rapport à la 1^{ère} édition :, une meilleure cohérence des différents services a été pensée, de nouveaux services y sont annoncés, intégrés aux modifications et ajouts sollicités par les associations citées dans le bottin ou la population.

Ce bottin est utilisé par les professionnels à bon escient : lors d'une nouvelle entrée sur la commune, ce livret est remis par le service population aux nouveaux habitants. Les assistantes sociales du CPAS le remettent également aux nouveaux arrivants.

Dans le cadre de la campagne électorale, un questionnaire avait été distribué à la population. Une des questions demandait au lecteur de la commune s'il connaissait le bottin : 80% avait répondu positivement. C'est un indicateur !

⇒ Son format accessible et son contenu pratique, non publicitaire est intéressant pour la population.

On poursuit cette démarche en laissant une année complète avant réédition.

Les perspectives 2013 sont la :

- Distribution en toute boîte du bottin imprimé (mi-mars) et envoi à chaque « hôte » participant dans la brochure.
En termes de diffusion, il y a sur la commune un certain nombre de personnes dont la tranche d'âge atteint + de 60 ans et qui n'utilise pas ou très peu l'outil informatique. Il nous semble primordial que la version papier telle que présentée aujourd'hui soit encore envoyée en toute boîte en y incluant toutes les modifications ou remarques que

l'envoi du premier bottin social a suscité auprès de la population qui l'utilise comme un annuaire téléphonique précieux. : ajouter tel service, modifier le numéro de maison, etc.

- Envoi de la version informatique au personnel communal détaché à cette tâche afin de le mettre sur le site de la commune et d'y glisser un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site.

c) Potager social et verger : volet animation

Principaux évènements 2012 liés à cette action :

Il y a eu une mise en valeur du travail en processus d'insertion sociale et professionnelle : contact régulier entre les pensionnaires du Val des Seniors et les stagiaires en processus d'insertion sociale encadrés par le formateur en environnement.

Les produits ont notamment été valorisés, en été, lors de la journée d'échange au Val des Seniors avec l'ACRF, dans le cadre du projet « J'agis pour mon environnement, 1001 trucs et astuces ». Réalisation d'une « portes ouvertes » au potager où jeunes et moins jeunes (résidents du Val des Séniors ou extérieurs) ont pu partager des trucs et astuces ancestraux contre les nuisibles du jardin ou pour faire pousser les légumes oubliés avant de déguster, au local du Tombois (où ont lieu les ateliers cuisine) potage et mets préparés.

On note la transversalité qu'a eu ce projet potager notamment avec l'accueil extrascolaire : stage EPN/cuisine avec réalisation d'un livret du site « vert » du Val des Séniors. Rencontre des enfants avec Dominique AERTS sur le site du potager avec photos pour agrémenter leur livret.

Autre projet qui a fonctionné sur le site du Potager Communautaire : c'est un projet financé par le Fond Social Européen intitulé « pré-trajet ». Il s'agit d'une préparation à l'article 60, où il y a une complémentarité entre le jardin et les séances du mercredi matin à DEFITS qui sont des présentations générales sur le bio, l'alimentation équilibrée, etc.

L'objectif est d'amener des personnes à acquérir les compétences nécessaires : apprendre à faire des conserves, des confitures, du ketchup, etc.

Pour ce projet, 10 stagiaires ont été engagés pour les 4 communes de la Haute-Lesse pour travailler sur le site du potager communautaire mais aussi dans des serres à Libramont avec deux formateurs en environnement et une formatrice de DEFITS. On a pu vendre à prix démocratique des paniers du jardin.

Remarque générale :

⇒ Ce projet de jardin communautaire fut pointé et reconnu de tous en termes de valorisation extérieure et par rapport à la structure de Vivalia, ce projet est à reproduire et à valoriser.

⇒ De plus, il est à souligner que ce projet de création de potager communautaire porté originellement par le CPAS est basé sur les liens sociaux et impulse des collaborations entre les services travaux et environnement d'une part, les services sociaux d'autre part ainsi qu'avec les services extérieurs comme l'extrascolaire et l'EPN sans oublier le Val des Seniors.

Pour ce qui est du verger, il y a eu des actions élaborées par la Régionale Famenne de Natagora, dans un autre projet intitulé « Artisa...Nature » qui a désiré faire le lien entre nature et artisanat, en particulier dans la vannerie sauvage en proposant, au local du Tombois, 5 stages (5 we) en lien avec le verger et le four à pain.

Pour rappel : en 2011 (automne), Natagora Famenne avait fait presser 1 délicieux jus de pommes issu de ces vieux pommiers.

Certaines classes issues des 3 réseaux de l'enseignement scolaire de notre commune avaient habillé les bouteilles de jolies étiquettes réalisées par les élèves. Peu avant Noël, Natagora Famenne avec le service environnement et les élèves avaient rendu visite aux résidents du Val des Séniors durant l'après-midi. Les élèves avaient apporté à chacun une bouteille de jus de pomme puis avaient partagé un moment de convivialité autour de gâteaux. En 2012, l'expérience n'a pu être réitérée faute de fruit sur les arbres.

Remarque générale :

⇒ Que ce soient les actions menées autour du potager ou du verger, elles apportent une présence continue et une animation de vie au Val des Séniors.

Les perspectives 2013 sont de :

- faire vivre le potager communautaire et le verger à ce niveau de réussite
- faire des petites animations : un atelier cuisine, un bar à soupe comme présenté lors de la journée "portes ouvertes"
- pour faire vivre le verger, faire coïncider les dates d'un jogging (comme ce sport se développe à Wellin) à la saison des pommes et offrir une pomme à chaque participant
- Si la récolte de pommes 2013 le permet, les perspectives seraient de réitérer l'expérience 2011 du pressage des pommes avec l'aide de Natagora Famenne et de la responsable du service environnement
- En termes d'achat de matériel, on pourrait étayer la réalisation de bacs en hauteur supplémentaires pour faire un petit potager à hauteur des résidents.
- Envisager de faire un sentier près de la cabane car si l'accès a été aménagé pour y accéder avec une tribune, le minimum a été fait.
- Continuer, avec l'aide des formatrices de DEFITS, à mettre en place, un cours sur l'utilisation de la récolte pour avoir plus d'impact. Comment ? En renforçant la capacité qu'a chaque service d'éduquer à l'alimentation et de prendre en compte son public dans une logique de promotion de la santé.
- L'observatoire de la santé a un pôle action avec des gens spécialisés sur la diététique au niveau de l'éducation et se propose d'agir en tant que partenaire sur des actions répondant à l'axe santé
- L'animatrice Haute – Lesse de la Maison de la Culture de Marche (MCFA) propose de pointer dans de futurs projets la culture dans l'axe santé afin de toucher aussi un public précarisé ; il y a moyen d'utiliser la culture pour aller vers la sensibilisation et surtout avoir le déclic, avant de lancer un projet, un spectacle, d'intégrer le PCS, le CPAS avec son public et les tickets culture 'article 27', le tourisme et l'environnement.

- Faire le lien avec la province, pilier intéressant au niveau de la mobilité car elle possède des données et des services sur la mobilité (à inviter à la prochaine commission). La province pourrait être un sérieux partenaire !
- Les formatrices de DEFITS, avec les stagiaires, émettent le souhait de participer, pour décembre 2013, au 2^{ème} Marché de Noël : préparation de soupes, de mets culinaires, ... afin de mettre en valeur les réalisations des stagiaires (vitrine du travail réalisé en réinsertion socio professionnelle).

d) Projet de cuisine communautaire intergénérationnelle et four à pain : volet santé

Principaux évènements 2012 liés à cette action :

- Encouragement des initiatives par l'organisation aux vacances de carnaval d'un stage EPN/Cuisine. Ce stage et sa partie culinaire a permis l'échange et la transmission du savoir-faire traditionnel rencontrant les objectifs de la Région Wallonne en donnant réponse au volet ' animation ' du projet « Générations Rurales » par l'impulsion d'un travail de partenariat entre la commune, l'extrascolaire, l'EPN et des citoyens en demandant de partager leur connaissance. A la demande des parents, ce stage extrascolaire fut reconduit pendant les vacances de Pâques, en août et aux vacances de Toussaint, toujours avec le même succès et en combinant l'apprentissage informatique, le matin, avec la responsable et formatrice de l'EPN, Valérie Martin.
- Ce stage extrascolaire initial, débuté aux vacances de carnaval 2012, fut la première partie d'un projet culinaire qui était souhaité au local du Tombois à Chanly, intention qui avait été annoncée au comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale en octobre 2011 et qui a été mis en place avec un public adulte et/ou intergénérationnel, pour la première fois, dès le 1 mars 2012. Atelier culinaire qui a lieu, depuis, tous les 15 jours, le jeudi de 19h30 à 22h avec un groupe de 15 participants /séance gastronomique.
Les participantes y vont pour passer un moment convivial, partager différentes recettes, petits trucs et astuces : travailler les légumes de saison, confectionner des pâtisseries, des verrines, et cuillères en amuse bouches mais aussi préparer des recettes faciles pour tous...

Au niveau du public bénéficiaire inscrit : la plus jeune a 18 ans et la plus âgée 83 ans.

- Le groupe a pu mettre ses talents en valeur le week-end du 15 et 16 décembre 2012, lors du 1^{er} marché de Noël, à la Maison des Associations : ils ont travaillé à la préparation de mets culinaires salés et sucrés pour vendre au Marché et tout fut vendu, de la soupe de scampis, à la tartiflette, en passant par les galettes, les gâteaux au chocolat, les cougnous...

Dans les perspectives 2013, l'animatrice aimerait

- ouvrir un atelier intergénérationnel
- organiser des goûters intergénérationnels.

Elle travaille dans une institution avec des enfants placés par le juge, elle a déjà fait l'expérience de pâtisseries anciennes avec les enfants de la ferme où un partage intergénérationnel avait eu lieu : les personnes âgées du Val des Séniors (qui se situe en face de la ferme) étaient venues les déguster.

- Installation d'un four à pain en février 2012 : projet communal développement rural / éducation permanente à Chanly/ accueil extrascolaire/ EPN
- Par rapport au four à pain, il serait souhaitable que l'installateur donne un cours d'utilisation du four et y inviter Monsieur Detry de Sohier ainsi que les habitants de Chanly et toutes autres personnes intéressées

Il est à noter que ce four à pain a déjà été utilisé le we du 2-3 février et du 2-3 mars 2013 pour la cuisson de pains et de tartes aux pommes - we actions Natagora qui ont lieu au local du Tombois dans le projet Artisa...nature.

Un partenariat avec ados et personnes du troisième âge va se mettre en place en préparation de la journée porte ouverte des services de la Maison des Associations prévue le 25 mai prochain

Organisation d'un goûter intergénérationnel en programmant au mois d'août lors d'un stage extrascolaire EPN/Cuisine, une activité avec les enfants où les résidents du Val des Séniors seraient invités, ils seront accueillis par les enfants qui leur prépareront un goûter

Installer dans la petite cour du tombois deux bacs pour ensemer des plantes aromatiques (thym,...) car ces ingrédients sont utilisés en quantité lors des ateliers et stages de cuisine. Cela permettrait d'avoir, avec les enfants, une approche pédagogique des ingrédients utilisés et de reconnaître ceux-ci.

Mettre en place des actions de sensibilisation pour toucher une plus grande partie de la population car dans le cadre des ateliers cuisine hebdomadaire, c'est un public sur inscription, ce n'est pas ouvert à tous public mais à une population bien spécifique. Comment ?

En sensibilisant la population lors d'une journée « cuisine ouverte » et en mettant en place une action avec l'observatoire de la Santé qui dispose de personnel compétent dans la diététique et l'animation.

Remarque générale :

⇒ Il y a dans le PCS des types d'actions particulièrement bien réussies qui pourraient servir pour d'autres : les ateliers, c'est une volonté participative d'un groupe.

Ce sont des actions imaginées et issues d'eux-mêmes, c'est participatif, c'est dynamique, ça vient des citoyens. L'implication est plus grande car cela répond à une demande.

⇒ C'est un dispositif qui a fait ses preuves, en termes de partenariat et de capacité des acteurs à travailler ensemble, à reconduire.

On poursuit cette même démarche valorisante pour les habitants.

e) Atelier tricot, couture et filage de laine : volet animation socioculturelle – éducative – de quartier

Principaux évènements liés à cette action en 2012:

- Pérenniser la mise en place de l'atelier hebdomadaire 'Fils et laines' pour enfants dès 10 ans, ados et adultes (ouvert le 4 octobre 2011 et décrit comme suit :
« *Tricoter, coudre, crocheter, filer: un truc de grand-mère ?
Oh, non ! C'est de plus en plus tendance !
Créer des accessoires à la mode, customiser des vêtements de récup ou filer le fil fantaisie...
Voilà pour brancher les jeunes, moins jeunes, moins, moins jeunes. Aucune connaissance pré-requise, les bons trucs se 'refilent' !* »
- Développement d'un projet autour de la laine dans un but d'échange du savoir-faire traditionnel
- Réalisation d'un programme d'animation autour de la laine répondant aux demandes des habitants de Chanly
- Poursuite d'un atelier convivial basé sur les connaissances partagées et la satisfaction qui en découle
- Poursuivre l'impulsion d'un travail de partenariat entre la commune, l'extrascolaire, l'EPN et des citoyens:

⇒ entre le groupe de cuisine, le groupe de l'atelier tricot, l'EPN, l'extrascolaire', le service environnement, des passerelles ont été créées entre les services, entre les acteurs, où la mutualisation des compétences prend tout son sens.

- Participation au 1^{er} marché de Noël à la Maison des Associations, le week-end du 15 et 16 décembre 2012, organisé par le service tourisme : les participantes de l'atelier 'fil en folie' voulaient, par cette démarche, montrer leur travail et filer la laine devant les promeneurs du week-end. Leur but n'était pas vendre ce qu'elles avaient confectionné, mais le groupe s'était associé avec la promotion de la laine en province de luxembourg et voulait montrer aux gens comment valoriser la laine de chez nous dans une démarche pédagogique et non commerciale. C'était aussi montrer la vitrine de l'atelier 'fil en folie' pour y accueillir, le mardi, de nouveaux participants.

⇒ Cet atelier 'Fil en folie', cette action, à priori non envisagée dans le plan de cohésion sociale mais intéressante de par sa dimension sociale, a permis le rapprochement entre citoyens d'un quartier mais aussi de l'entité (covoiturage mis en place) parce qu'il est pour certains leur seul loisir où ils peuvent partager quelque chose : des idées, leur expérience mais pas faire ... à la place des autres.

Dans les perspectives 2013, l'animatrice aimerait trouver des dames qui viendraient donner diverses formations aux participantes notamment des formations sur la teinture végétale

Remarque générale :

⇒ Grâce à la mise en place de structure de rencontres comme cet atelier ou celui portant sur la cuisine, on a observé une amélioration de la dynamique citoyenne par une augmentation de partage de responsabilités dans l'organisation des rencontres conviviales=liens intergénérationnels par la réhabilitation des lieux de vie.

⇒ Cet atelier, c'est la mise sur pied d'une activité de façon volontaire, d'un lien de rencontre qui n'existait plus. Cela remplace un peu une veillée comme il y avait dans le temps, un moment où on peut parler de tout et de rien et du quotidien.

⇒ La bonne ambiance et la proximité de l'activité ont permis le rapprochement entre les acteurs/partenaires et les citoyens en termes de satisfactions partagées, de confiance mutuelle, de valeurs partagées et de création de liens de solidarité. Avec un public de tout âge, la plus jeune a 16 ans et la plus âgée 78ans. Il y a entre 15 et 20 participantes.

f) EPN, espace public numérique et EPN dans la Maison de repos, 'Le Val des : volet animation

Principaux évènements liés à cette action en 2012:

Pour arriver à concrétiser ces projets 2012, « les résidents du Home « Val des Séniors » de Chanly à la découverte des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) » ; ce projet porté par la responsable de l'EPN, dans son historique, avait du passer par plusieurs étapes (rappel des premières actions) :

- Former les accompagnants aux techniques d'animation, à la méthodologie et la pédagogie à adopter pour des personnes âgées. L'EPN est également un centre de ressources et d'aide pour les accompagnants, pendant et même après la fin du projet.
- Aide à l'aménagement du lieu d'apprentissage, 4 ordinateurs dans un espace informatique aménagé à la résidence de Chanly.
- Initiation des personnes âgées aux TIC. Une fois par semaine, un atelier d'apprentissage des nouvelles technologies
- Partage de travaux entre résidents et des enfants en stage extrascolaire.

Le 2ème projet intitulé « Papy et Mamy branchés - Lutte contre la fracture numérique intergénérationnelle – Espaces publics numériques et maisons de repos / résidences services » proposé par la responsable, formatrice de l'EPN section de Wellin a encore retenu l'attention, ce qui a permis de pérenniser le partenariat avec le Val des séniors et les résidents-apprenants :

- Pérenniser la création du journal intra muros "le petit rapporteur"
- Mettre à jour la version numérique du « petit rapporteur » sur le site www.wellinois.be.
- Installation d'une borne numérique interactive pour surfer facilement sur le net, soit au travers d'un écran tactile, soit au travers d'un clavier.
 - Développement de la borne d'accès à Internet à l'aide d'un système d'exploitation libre, de façon à pouvoir reproduire celle-ci à moindre frais. L'ordinateur démarre automatiquement le navigateur sur une page donnant accès aux sites les plus intéressants pour les résidents.
 - Poursuite de l'impulsion d'un travail de partenariat entre la Direction du Val des Seniors, le service technique et les animateurs.
 - Continuation des activités de sensibilisation et de formation à l'utilisation de TIC ou d'animation, intramuros.

Dans les perspectives 2013, l'animatrice, en partenariat avec la responsable de la MACA, a le projet d'acheter un appareil photo pour faire des animations avec les enfants et les aînés, lors de la journée porte ouverte du 25 mai

- Création d'une page facebook pour la MACA afin de l'alimenter en photos et valoriser leur image
- Mise en place, avec les participants de la MACA, d'activités pédagogiques dont l'objectif visé est « la lutte contre l'isolement et la valorisation de leur image » et utilisation de l'outil informatique en ligne,
- Aide dans les activités de la MACA où les bénévoles et la responsable viennent sur Internet chercher des chansons pour les activités et des recettes pour le repas.

⇒ De façon générale, il faut pointer les passerelles créées entre les services et, ici, par rapport aux actions d) et e) (ateliers « générations rurales projet de cuisine communautaire intergénérationnelle et four à pain » et « atelier tricot, couture et filage de laine », la participation de l'EPN vise à la valorisation du savoir ancestral et de sa (re)mise au goût du jour par la mise en ligne des photos, d'adresses où trouver des matières bons marchés (laine), du compte-rendu des ateliers,... et a servi, en, 2012, à mettre en ligne des recettes de cuisine.

Sans oublier les nombreuses transmissions de savoir que la formatrice de l'EPN exécute à chaque stage extrascolaire avec les enfants du primaire.

2. *SYNTHESE DU RAPPORT FINANCIER 2012 :*

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	20.099,75
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125%)	25.124,69
Total justifié (postes 1 à 5)	79.440,20
Total à subventionner	20.099,75
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	15.074,81
Deuxième tranche de la subvention	5024,94

1. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLE	MONTANT
A. Total des frais de personnel	71.245,30
B. Total des aides à l'emploi	7066,66
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (A - B)	64.178,62

2. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	MONTANT
1. Téléphone	227,28

2. Frais de port et d'envoi	
3. Petit matériel de bureau	
4. Frais d'animation	4735,87
5. Location de salles de travail et de réunion	
6. Entretien et charges	2424,98
7. Frais de secrétariat	
8. Frais de déplacement	290,15
9. Achat de documentation	
10. Frais de formation	
11. Divers	6.886,45
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14.564,73

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	MONTANT
1. Travaux de rénovation légère	
2. Equipement en matériel	696,85
3. Autres achats	
TOTAL DES FRAIS D'INVESTISSEMENT	696,85

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE CONSULTANCE

LIBELLE	MONTANT
Frais de consultance	
Frais de consultance	
TOTAL DES FRAIS DE CONSULTANCE	0,00

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE SUBVENTION

LIBELLE (à l'exception des subventions article 18)	MONTANT
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
TOTAL DES FRAIS DE SUBVENTION	0,00

3 .PREVISIONS BUDGETAIRES 2013 ET PERPECTIVES 2013. AVENANT AU PCS INITIAL

Le total des recettes devant être égal au total des dépenses, il ne faut justifier, en frais de personnel, que le poste du chef de projet.

Recettes :

Subvention	20.099,75
Part communale (subvention x 25%)	5024,94
APE	17.304,08€
Autres aides à l'emploi	0,00€
Total	42.428,77

Dépenses :

Frais de personnel	23.000€
Frais de fonctionnement	16.928,77€
Frais d'investissement	2500,00€
Frais de consultance	0,00€
Frais de subvention octroyés à des partenaires	0,00€
Total	42.428,77

En marge de la réunion du Plan de Cohésion sociale du 7 juin 2012, le gestionnaire de référence de notre PCS à la région Wallonne, a suggéré qu'il soit investi dans la transversalité et la coordination de tout ce qui existe en matière sociale, au sens le plus large.

En marge des réunions du comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 20 décembre 2012 et du 6 mars 2013, le gestionnaire de référence de notre PCS à la région Wallonne estime que le plan d'actions a été remanié dans un souci de cohérence et certains projets prometteurs sont en cours de développement (potager communautaire, maison d'accueil communautaire des aînés (maca), espace public numérique (epn).

Le type de partenariat est mélangé et ouvert au débat. Il est impliqué tant dans la réflexion que dans la mise en œuvre des actions, les objectifs sont plus variés. Ce partenariat s'est renforcé au cours du temps et les spécificités de chacun ont été partagées. L'identité d'équipe se construit positivement.

Le PCS évolue bien.

Libre à nous de renforcer encore le partenariat.

A terme, des interactions logiques pourront se faire assez aisément entre les activités mises sur pied (le potager et le verger avec le restaurant de la maison d'accueil communautaire des aînés (maca) et/ou les ateliers culinaires, par exemple). Ilo nous demande d'encourager les projets qui toucheraient plusieurs actions, c'est indubitablement ce que la DiCS va demander dans prochain plan

Et encourager encore le partenariat, c'est un pilier du PCS et il y a dans les actions du Plan proposées ou dans les perspectives, des choses formidables qui sont entrain de se mettre en place.

Plusieurs outils sont déjà à notre disposition pour dans le cadre de la « Coordination sociale » à savoir :

- Le projet de « Plan de Cohésion sociale » adopté par le conseil en 2009;
- D.E.F.I.T.S. : fruit d'une association de quatre CPAS, et cofinancé par ceux-ci, l'équipe pluridisciplinaire de D.E.F.I.T.S. est la pierre angulaire des actions d'insertion socioprofessionnelle au plan local et travaille au quotidien en étroite collaboration avec les services sociaux des CPAS et les communes ;
- Le plan logement adopté par le conseil communal et les actions concrètes qui s'y rattachent ;

- La coordination de l'accueil extrascolaire et les actions concrètes qui s'y rattachent ;
- L'analyse des besoins réalisés après enquête auprès des personnes de plus de 60 ans ;
- Certains éléments de PCDR à dimension socioculturelle (rôle de la Maison des Associations) ;
- Le travail socioculturel développé en collaboration avec la MCFA, et plus particulièrement l'antenne Haute-Lesse.
- Le profil local santé réalisé par l'Observatoire de la Santé : outil à utiliser pour actualiser le diagnostic afin de préparer le PCS 2014-2019

Cette énumération n'est pas exhaustive. Un travail d'analyse transversale a été entamé lors de l'élaboration du PCS, en partie au départ de ces éléments. La commission d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale est un lieu privilégié où d'une part, des initiatives propres aux partenaires du plan peuvent être partagées dans un objectif de cohérence, et d'autre part différentes initiatives communales, ressortissant directement ou non des affaires sociales, méritent d'être abordées à la lumière de leur contribution possible à la cohésions sociale.

Au regard des moyens humains et financiers limités qui sont les nôtres dans le cadre de la politique sociale locale en général et du PCS en particulier, il n'est guère possible de relever en même temps tous les défis identifiés. Il est par contre réaliste de focaliser son attention et son énergie sur un nombre de projets limités, mais entre lesquels des synergies sont possibles et souhaitables, et dont il est pressenti que la coordination constitue d'abord un plus value avant d'être une charge supplémentaire.

Deux projets ont été identifiés. Outre leur caractère novateur et la possibilité de bénéficier au moins en partie de sources de subventionnement indépendantes du PCS, ils ont en commun leur point d'ancrage géographique, une dimension animation et un caractère interrelationnel, avec une attention particulière envers les personnes les plus âgées, en demande de partager leur savoir et leur savoir-faire traditionnel :

- **Le projet de Maison d'accueil communautaire des aînés(MACA) accueillant des personnes autonomes et des personnes différentes**

L'objectif, c'est la lutte contre la solitude, avoir une meilleure vue sur la manière de vivre en dehors de la médicalisation.

C'est un choix de la personne ou de la famille, c'est quelque chose de plus humain que la maison de repos, c'est continuer à créer du lien social.

Il y a une quinzaine d'inscrits autonomes et semi autonomes en accueil de jour, le mardi et vendredi.

Pour le fonctionnement: ensemble, on prépare le repas, on discute de l'actualité et après midi, certains tapent la carte, d'autres tricotent.

Pour ce qui est du partenariat :

- Il est existant avec le CCCA pour les transports et le bénévolat dans la maison,
- partenariat également avec DEFITS, pour un prochain accompagnement de stagiaires
- partenariat aussi avec la bibliothèque.
- Il y a des gens qui sont participants mais aussi bénévoles
- Il y a aussi un jeune qui est en stage d'attente au forem et qui veut passer son temps en attendant de trouver une place. Il est très dynamique.
- Il y a aussi un autre qui vient pour six mois,
- Il y a des ergothérapeutes, des anciennes collègues du Val des Séniors qui viennent pour les aînés, bénévolement.

- Il y a un aussi un partenariat avec le service environnement et Dominique AERTS avec le projet BIODIBAP

La proposition qui est faite est d'attendre une année de fonctionnement et voir l'évolution du projet puisqu'ici on est en au balbutiement, à la mise en place (La Maison d'accueil a ouvert ses portes le 30 novembre 2012).

C'est tout à fait envisageable que cette action s'intègre dans le PCS mais il faut être plus clair avec les objectifs de l'action.

⇒ Il faudra pour 2013 introduire une nouvelle demande de modification de plan puisque cette action nouvellement installée ne faisait pas partie du plan 2009-2011 mais qu'elle est très intéressante de part sa dimension sociale et les transversalités qu'elles laissent apparaître.

Il y a des connexions avec les différents opérateurs que sont l'EPN, la bibliothèque qui se trouvent dans le même bâtiment ainsi que les ateliers « Générations rurales », cuisine et le développement du service tourisme, particulièrement avec l'organisation du week-end du marché de Noël qui fut organisé par ces services:

- Remplir un document de modification du plan afin d'apparaître dans le plan 2013
- Soumettre cette modification de plan à l'approbation du Conseil communal dans le courant de la fin de l'année 2013 (avant décembre 2013).

- **le système de S.E.L. = système d'échange local**

Le PCS pourrait faire l'impulsion. Cela fluidifie les échanges, cela a son sens mais juste pour lancer, après le PCS se retire.

- possibilité de mettre sur pied un SEL sur la commune – service d'échange libre - par une habitante d'Halma-connaissant son intérêt pour cela ;
- c'est une idée qui se prépare et se réfléchit longtemps à l'avance, et à plusieurs partenaires ;
- Bien préparer le dossier (les avantages d'un SEL, les problèmes qui peuvent se poser) et en invitant une personne qui puisse témoigner de l'intérêt d'un SEL et des problèmes de gestion que cela pose ; prendre contact avec des communes qui ont déjà tenté l'expérience (Durbuy et Marche) pour connaître les freins et les facilités rencontrées et voir avec eux quels types de partenariat se font.

Il est proposé de modifier, en tant voulu, le « Plan de Cohésion sociale » en y intégrant ces deux projets précités.

A l'unanimité ;

DECIDE :

- **d'approuver le rapport d'activités et le rapport financier 2012 et les prévisions budgétaires 2013 ;**
- **de modifier avant fin décembre 2013 le Plan de Cohésion sociale dans le cadre d'une politique locale transversale :**

Les actions suivantes sont intégrées au plan :

- **Le projet de Maison d'accueil communautaire des aînés**

- **Le système de S.E.L.**

10. TRAVAUX TRANSFORMATION ARSENAL. TRAVAUX A REMETTRE EN ADJUDICATION

Vu le procès-verbal relatif aux travaux de transformation de l'ancien arsenal des pompiers, PV transmis par Madame Marie LE CLEMENT, auteur de projet, suite à la réunion de ce 19.02.2013 avec le service technique communal ;

Vu les divers renseignements sollicités auprès des sous-traitants, l'aperçu des offres requises et les vérifications poste par poste de chaque corps de métier permettent dorénavant de tirer les conclusions suivantes :

Vu la délibération du collège communal du 12 mars 2013 DECIDANT :

- D'approuver les offres transmises par les sous-traitants suivants :
 - SPRL LEFEBVRE au montant de 8.853,01 €HTVA
 - REMY au montant de 1570,60 €HTVA
 - SPRL GILLAIN au montant de 1878 €HTVA
 - RENOV SOL à ARGENTEAU au montant de 6.607,90 €HTVA
 - ATELEC à LIEGE-SERAING au montant de 17.200 €HTVA

- D'inviter
 - la Société DUVIVIER de Rochefort, à transmettre son offre sous huitaine
 - les sociétés SPRL ANGELINO (peinture) et ALIBERTO (façade isolante) à revoir leur offre de manière significative, sous huitaine, faute de quoi les postes seront remis en adjudication.

- De présenter les CSC relatifs aux travaux de menuiserie et escalier intérieur (rampes et garde-corps) pour approbation en prochaine séance du conseil communal.

Vu les clauses techniques et administratives des cahier des charges relatifs aux travaux de menuiserie et escalier intérieur (rampes et garde-corps) ;

Considérant que les montants relatifs à ces travaux sont respectivement de 28.000 et de 7.000 €HTVA et qu'il peut donc être recouru à la procédure négociée sans publicité préalable ;

A l'unanimité ;

APPROUVE :

- les clauses des cahiers des charges susmentionnés ;
- le recours à la procédure négociée sans publicité préalable ;

11. LABORATOIRE DE LA VIE RURALE. CORRECTION CAHIER DES CHARGES SUITE AVIS TUTELLE.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 15 ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1 ;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil communal du 03 Janvier 2013 fixant les conditions générales et le mode de passation du marché des travaux et approuvant le cahier spécial des charges ;

Vu le courrier de la tutelle reçu le 19 Février 2013 et précisant que la délibération du 03 Janvier 2013 n'appelle aucune remarque et est devenue pleinement exécutoire ;

Vu toutefois les différentes remarques mentionnées dans ledit courrier ;

Vu les adaptations à apporter au cahier spécial des charges et à l'avis de marché selon ces remarques ;

Vu que ces adaptations ne modifient en rien la décision de la tutelle et ne sont que de pures formes ;

Vu que le dossier est à présent complet et doit être transmis aux autorités subsidiaires ;

PREND ACTE

Art. 1er : de l'approbation par les autorités de tutelle de la décision du Conseil communal du 03 Janvier 2013 fixant les conditions générales, le mode de passation du marché des travaux et approuvant le cahier spécial des charges du marché de travaux « laboratoire de la vie rurale »;

Art. 2 : des modifications de forme apportées au cahier spécial des charges et à l'avis de marché afin qu'ils soient parfaitement conforme aux remarques formulées par les autorités de tutelle

TRANSMET le dossier aux autorités subsidiantes .

**12. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.
RENOUVELLEMENT.**

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural qui prévoit, en son article 5, que

« La commission locale est présidée par le bourgmestre ou son représentant. Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants.

Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal.

Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux politique, économique, socioprofessionnel et culturel de la commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population.(...) »

Vu la décision du Collège communal du 05 mars de conserver la représentation originale de la CLDR à savoir 10 mandataires communaux et 30 citoyens représentatifs de la population ;

Attendu que les membres de la CLDR sortante ont été sollicités afin de savoir s'ils souhaitaient continuer à y participer, et qu'un appel à candidature a été effectué par voie de toutes – boîtes en mars dernier ;

1. Composition politique :

Attendu qu'il y a lieu de désigner 5 membres effectifs et 5 suppléants ;

Vu les candidatures soumises par les listes en présence;

A l'unanimité ;

DECIDE d'arrêter comme suit la composition politique de la CLDR :

Effectifs :

1. Thierry DENONCIN
2. Benoît CLOSSON

3. Etienne LAMBERT
4. Anne BUGHIN - WEINQUIN
5. Guillaume TAVIER

Suppléants :

1. Edwin GOFFAUX
2. Emmanuel HERMAN
3. Valéry CLARINVAL
4. Jean-Luc MARTIN
5. Bruno MEUNIER

2. Composition citoyenne

Vu les candidatures soumises à l'examen du Collège du 05 mars 2013 ;

Vu le renouvellement d'intérêt manifesté par les anciens membres ;

Vu la proposition de recomposition proposée par le Collège communal du 05 mars 2013 ;

ARRETE comme suit la liste des membres-citoyens de la CLDR :

JEROUVILLE Jules
DESBESSELLE Nadia
PIRAUX Arthur
MARTIN Valérie
GOLINVAUX Arthur
COLLEAUX Paulette
GREGOIRE Claude
DUFOING Pierre
DAVREUX Anne
NENNEN Anne-Sophie
LEONET Jean
PUVREZ-STALEY Odette
COLINET Benoît
DENEUFBOURG François
CORBEEL Philippe
TILMAN Valérie
BERNARD Alain
Arthur PONCIN
MATTHIEU Philippe
GILLAIN André
GOLINVAUX Olivier
MAHY Michel
DOUTRELUINGNE Marie-Noëlle
DAVREUX Thierry
HERION Philippe

VANDENBERGEN Renaud
PUVREZ André
DELSAUX Jessica
BOULET Christian
HAUSEN Jacqueline

PROPOSE à l'approbation du Ministre chargé du développement rural la répartition suivante des membres de la Commission :

Eff.	Sup.	Nom, prénom / qualité et/ou profession	Adresse
		Représentation politique	
x		Anne Bughin	LOMPREZ
	x	Valéry Clarinval	WELLIN
x		Etienne Lambert	WELLIN
	x	Jean-Luc Martin	CHANLY
x		Guillaume Tavier	CHANLY
	x	Bruno Meunier	WELLIN
x		Thierry Denoncin	WELLIN
	x	Edwin Goffaux	HALMA
x		Benoît Closson	WELLIN
	x	Emmanuel Herman	LOMPREZ
		Représentation des villages	
		Wellin	
x		JEROUVILLE Jules	WELLIN
	x	DESBESSELLE Nadia	WELLIN
x		PIRAUX Arthur	WELLIN
	x	MARTIN Valérie, animatrice EPN	WELLIN
		Lomprez	
x		GOLINVAUX Arthur	LOMPREZ
	x	COLLEAUX Paulette	LOMPREZ
		Chanly	
x		GREGOIRE Claude, retraité	CHANLY
	x	DUFOING Pierre	CHANLY
		Halma / Neupont	
x		DAVREUX Anne	HALMA
	x	NENNEN Anne-Sophie	HALMA
		Sohier / Barzin	
x		LEONET Jean	SOHIER
	x	PUVREZ-STALEY Odette	LOMPREZ
		Froidlieu / Fays - Famenne	
x		COLINET Benoît	SOHIER
	x	DENEUFBOURG François	SOHIER

		Représentation socioprofessionnelle	
		Environnement	
x		CORBEEL Philippe	CHANLY
	x	TILMAN Valérie	HALMA
		Aménagement du territoire	
x		BERNARD Alain	WELLIN
	x	Arthur PONCIN	WELLIN
		Tourisme	
x		MATTHIEU Philippe	WELLIN
	x	GILLAIN André	WELLIN
		Développement économique	
x		GOLINVAUX Olivier	LOMPREZ
	x	MAHY Michel	CHANLY
		Associatif - sport - culture	
x		DOUTRELUINGNE Marie-Noëlle,	WELLIN
	x	DAVREUX Thierry	HALMA
x		HERION Philippe,	LOMPREZ
	x	VANDENBERGEN Renaud	LOMPREZ
		Social et Jeunesse	
x		PUVREZ André	LOMPREZ
	x	DELSAUX Jessica	LOMPREZ
		Ainés	
x		BOULET Christian	WELLIN
	x	HAUSEN Jacqueline	WELLIN

13. DESIGNATIONS DIVERSES

a. AIVE – SECTEUR VALORISATION ET PROPRIETE.

Vu le renouvellement intégral des conseils communaux à la date du 03 décembre 2012 ;

Vu l'article L1523-11 du CDLD, relatif à la désignation des délégués communaux à l'assemblée générale stipulant que « *les délégués des communes associées à l'assemblée générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit conseil.*

Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil communal » ;

Considérant qu'il importe de procéder à la désignation des délégués de la commune de Wellin à l'intercommunale AIVE-secteur valorisation et propriété auxquelles elle est affiliée ;

Vu les actes de présentation déposés par les listes représentatives du conseil communal ;

A l'unanimité,

DECIDE de désigner comme suit les représentants à l'intercommunale aive_Secteur valorisation et propreté

1. Anne Bughin, Bourgmestre
2. Jean-Luc Martin, Conseiller communal
3. Guillaume Tavier, Echevin
4. Emmanuel Herman, Conseiller communal
5. Edwin Goffaux, Conseiller communal

b. ARDENNE ET LESSE. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le courrier de l'ASBL Ardenne et Lesse daté du 05 Février 2013 et faisant part de la nécessité de désigner un candidat représentant la commune de Wellin au Conseil d'administration ;

Vu la désignation par le Conseil du 14 Février 2013 de Messieurs Clarinval, Damilot et Goffaux à l'Assemblée Générale de Ardenne et Lesse ;

Vu la déclaration d'apparement de ces représentants actée par le Conseil du 03 décembre 2012 ;

Vu la proposition de Ardenne et Lesse de nommer Mr Damilot administrateur .

A l'unanimité ;

PROPOSE Monsieur Thierry DAMILOT en tant que candidat administrateur au CA de l'ASBL Ardenne et Lesse

c. PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'appel à candidature au poste d'administrateur à l'ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie » ;

Vu que tout candidat doit être présenté par le Conseil communal ;

Vu le profil recherché joint en annexe ;

Vu également l'insistance de l'ASBL quant à la désignation d'un candidat disponible et impliqué au sein de l'association ;

Vu que Mrs Meunier et Denoncin ont été désignés en tant que représentants à l'assemblée générale lors du Conseil communal du 03 janvier 2013 ;

Vu que le candidat administrateur peut être distinct des membres de l'Assemblée générale ;

Vu la délibération du Collège communal du 12 mars 2013 proposant de solliciter la candidature d'un représentant du village de Sohier ;

Vu l'intérêt marqué par Monsieur Jean LEONET;

A l'unanimité ;

PROPOSE Mr Jean LEONET en tant que candidat au poste d'administrateur à l'ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie » ;

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la Présidente prononce le huis-clos et le public quitte la salle.

L'ordre du jour de la séance à huis-clos étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h15

Le Secrétaire communal
Alain DENONCIN

La Bourgmestre
Anne BUGHIN-WEINQUIN